



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

Provisoire

9250^e séance

Jeudi 26 janvier 2023, à 15 heures

New York

Président : M. Ishikane/M^{me} Shino (Japon)

Membres :

Albanie	M. Spasse
Brésil	M. Figueiredo Sobral Torres
Chine	M. Tian Bingxu
Émirats arabes unis	M ^{me} Alameri
Équateur	M ^{me} Sanchez Izquierdo
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Strainic
Fédération de Russie	M. Suprunenko
France	M ^{me} Fériaud
Gabon	M. Nanga
Ghana	M ^{me} Barnor
Malte	M. De Bono Sant Cassia
Mozambique	M. Fernandes
Suisse	M ^{me} Chanda
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Weld-Blundell

Ordre du jour

Consolidation et pérennisation de la paix

Investir dans les personnes pour renforcer la résilience face à des problèmes complexes

Lettre datée du 5 janvier 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/19)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est reprise à 15 h 5.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs et toutes les oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de trois minutes pour les inviter à conclure leurs observations.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Slovénie.

M^{me} Jurečko (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs observations perspicaces.

Pour ma part, je me concentrerai sur les trois aspects suivants : investissement, inclusivité et partenariats. La consolidation de la paix consiste à rebâtir la confiance et la gouvernance. Il s'agit d'apaiser et d'édifier des sociétés résilientes. Or, compte tenu des défis complexes et de la multiplication des conflits que nous connaissons aujourd'hui, l'importance de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix est manifeste.

Mon premier point concerne l'investissement. Bien que nous soyons convenus qu'investir dans la consolidation de la paix veut dire investir dans une paix durable, le financement reste un problème de taille. Il est essentiel de disposer d'un financement durable et prévisible. La Slovénie continuera de contribuer au Fonds pour la consolidation de la paix et d'œuvrer en faveur d'une planification pluriannuelle afin d'accroître sa prévisibilité. L'intégration du développement durable dans la consolidation de la paix pose les bases de la réconciliation et de la reconstruction des communautés. Elle favorise la croissance socioéconomique inclusive, l'accès à l'éducation et aux soins de santé et la protection de l'environnement. En répondant aux besoins des gens et en investissant dans la promotion et la défense de leurs droits humains, on ouvre la voie à des sociétés pacifiques et résilientes. L'investissement dans les efforts visant à améliorer la gestion durable de l'eau, de la sécurité alimentaire et de l'environnement, à combattre les changements climatiques et à garantir une bonne gouvernance, l'autonomisation des femmes et des jeunes et l'éducation aux droits humains est au premier plan de l'action de la Slovénie en matière de coopération au service du développement.

Mon deuxième point concerne l'inclusivité. Il est capital d'aborder la consolidation de la paix dans une logique inclusive, et il est essentiel de mobiliser les populations locales et toutes les composantes de la société, dans la mesure où cela valide les processus de consolidation de la paix. Pour être viable et socialement juste, un modèle économique doit faire participer les femmes et les jeunes. Toutefois, ces groupes demeurent sous-estimés, ignorés, et leurs droits continuent d'être violés. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation en Afghanistan, où les droits des femmes et des filles à la santé, à l'éducation et au travail sont quotidiennement bafoués. Nous devons tous faire davantage pour soutenir les femmes dans l'exercice de leurs droits et assurer leur participation pleine, égale et véritable aux processus de décision et dans les postes à responsabilités. Les sociétés qui veillent à l'autonomisation des femmes sont plus pacifiques et, lorsque les femmes ont leur mot à dire, la paix est plus durable. Depuis 30 ans que nous sommes un État, nous n'avons cessé de relever la barre en matière de leadership politique des femmes, ce qui contribue indéniablement à ce que la Slovénie ait été classée au septième rang des pays les plus pacifique du monde selon l'indice mondial de la paix 2022.

Mon troisième et dernier point concerne les partenariats. Le succès de la consolidation de la paix repose nécessairement sur des partenariats inclusifs avec les acteurs régionaux, nationaux et locaux. Ces partenariats offrent des connaissances et une compréhension précise des difficultés régionales. Nous devons donner aux acteurs locaux et régionaux des moyens d'agir et nous appuyer sur eux pour préparer, mettre en œuvre et évaluer des projets.

La multiplication des conflits aujourd'hui exige des approches innovantes et plus intégrées pour le maintien de la paix et de la sécurité. Face à la complexité des problèmes mondiaux, qui sont liés entre eux, le Conseil de sécurité devrait faire un meilleur usage des outils et de l'expertise dont il peut disposer, notamment les instruments relatifs aux aspects environnementaux de la consolidation de la paix, élaborés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le mécanisme de sécurité climatique. Le Conseil a tout intérêt à travailler en synergie avec les autres organes de l'ONU et les organismes du système. Il est également crucial de renforcer les liens et la coopération entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité.

Le système multilatéral fondé sur des règles, construit autour de la Charte des Nations Unies, demeure le fondement de la paix et de la sécurité mondiales. Or, la promotion de sociétés pacifiques et inclusives, axées sur la bonne gouvernance, l'égalité des chances et l'éducation, a toujours été une priorité pour la Slovénie. Nous sommes prêts à faire notre part, tandis que nous continuons de nous efforcer collectivement de mettre fin à la souffrance et de réaliser la paix et la prospérité durables pour toutes et tous.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Kiboino (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie la Vice-Secrétaire générale, le Président de la Commission de consolidation de la paix et la représentante de la société civile de leurs exposés.

Les auteurs de la Charte des Nations Unies ont cherché à garantir la paix et la sécurité internationales en s'appuyant sur trois piliers interdépendants : la défense collective de la paix et de la sécurité ; la protection des droits humains ; la promotion du développement. Ils avaient compris que les chances de succès seraient minces si les États Membres n'étaient pas liés par ces trois engagements, qui ne devaient donc pas consister dans des activités distinctes mais former plutôt des aspects indissociables et complémentaires des politiques et opérations de l'ONU et de ses États Membres. Cette conviction profonde a été inspirée par les souvenirs amers des États, ainsi que de la Société des Nations, dans son échec, qui n'avaient pas cru bon de s'en soucier. Aujourd'hui, nous savons que les principales menaces qui pèsent sur nos pays et sur l'humanité en général entretiennent une relation dynamique les unes avec les autres et deviennent plus que la somme de leurs parties. Par ailleurs, nous ne savons que trop bien qu'elles ne respectent pas les frontières de quelque État, ni sa richesse, pas plus que sa puissance militaire.

Ce n'est qu'en renouvelant notre engagement aux idéaux des fondateurs que nous pourrions renforcer notre sécurité à tous. Il n'y a pas de véritable défense des droits de l'homme dans les pays et les régions en proie à une pauvreté endémique et à des conflits armés et où une gestion inclusive et équitable de la diversité n'est pas considérée comme une compétence de base. Il est impossible de protéger durablement la paix lorsque tant de citoyens n'ont pas de moyens de subsistance décents et sont tenus à l'écart de la gouvernance et du développement. Il est impossible de promouvoir véritablement la consolidation de la paix en investissant dans

un développement centré sur la population si l'on réduit les budgets de base des organismes de développement des Nations Unies, comme c'est le cas actuellement. Il est impossible de prévenir efficacement les conflits armés prolongés sans financer les efforts de consolidation de la paix, conformément à la résolution 76/305 de l'Assemblée générale, adoptée en septembre de l'année dernière. Le Nouvel Agenda pour la paix ne répondra pas à nos attentes sans un agenda pour le développement qui permette aux pays d'atteindre les objectifs de développement durable à tout le moins.

En adhérant à l'esprit novateur des premières décennies de l'ONU, nous faciliterons un retour aux valeurs fondamentales de la Charte. Le maintien de la paix, par exemple, a été inventé pour promouvoir la défense de la paix et de la sécurité internationales, au grand bénéfice de millions de personnes. Aujourd'hui, nous pouvons mobiliser ce même esprit pour exploiter le potentiel de la Commission de consolidation de la paix. De nombreuses vies seraient sauvées et des conflits seraient évités et atténués si le Conseil prenait mieux en compte les compétences consultatives de la Commission. Nous pouvons encore innover en matière de maintien de la paix, notamment en dotant les opérations de paix régionales de mandats, de financements et de matériel adéquats.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Greco (Italie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Japon d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui.

Pour consolider et pérenniser la paix, nous devons croire fermement en un ordre international fondé sur des règles, dans lequel l'ONU joue un rôle de premier plan dans les efforts visant à garantir la paix et la sécurité, à préserver les droits humains et à parvenir au développement durable. Comme le montre le contexte actuel, nous devons investir dans les personnes et, j'ajouterais, dans les communautés. Nous devons le faire en mobilisant les membres de la société au-delà des élites politiques, en fondant notre action sur une connaissance approfondie des communautés et des populations que nous servons, en rétablissant la confiance des jeunes dans les autorités nationales et la gouvernance internationale, en centrant notre action sur les besoins et les connaissances des populations, et en promouvant des sociétés pacifiques, justes et inclusives, axées sur les droits de l'homme et une relation solide entre les peuples et leurs territoires. Nous devons également prendre en compte les questions de genre dans toutes les politiques et prendre des mesures

pour faire progresser la participation et la protection des femmes, des jeunes et des groupes ou communautés marginalisés, en donnant toujours la priorité à la sauvegarde de leurs droits, et aligner l'appui international sur les priorités des communautés elles-mêmes, notamment l'égalité d'accès aux possibilités d'emploi, l'emploi des jeunes, un enseignement de qualité, des infrastructures de haute qualité et résilientes, l'élimination de la pauvreté, des économies et des communautés durables sur le plan environnemental et résilientes face aux changements climatiques, et la réduction des inégalités.

L'Italie estime qu'investir dans les personnes signifie également investir dans le multilatéralisme. Cela signifie revitaliser les mécanismes prévus au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies et investir dans les capacités nationales de prévention. Il s'agit également de s'attaquer aux causes profondes des tensions et des conflits potentiels, et de s'appuyer sur le rôle des organisations régionales et sous-régionales. Il s'agit de respecter l'appropriation nationale et le patrimoine des communautés locales, et de forger des relations plus durables entre les établissements humains et l'environnement. Il s'agit de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il s'agit d'éliminer l'insécurité alimentaire mondiale : garantir l'accès à l'alimentation, surtout pour les personnes qui en ont le plus besoin, est une obligation internationale et morale que nous devons honorer. Il s'agit de renforcer la coopération mondiale dans toutes les régions et entre tous les États Membres, en donnant la priorité aux besoins des pays et des régions les plus vulnérables, notamment en ce qui concerne les effets dévastateurs des changements climatiques et leurs conséquences directes sur la paix et la sécurité.

Investir dans les personnes signifie garantir un financement durable, adéquat, prévisible et souple à la consolidation de la paix, notamment au moyen d'importantes contributions statutaires, et augmenter les investissements en faveur de mesures de consolidation de la paix résilientes face aux changements climatiques et de mesures d'adaptation tenant compte des risques de conflit. Il s'agit d'œuvrer pour une collaboration plus ambitieuse et plus structurée entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité. Il s'agit de reconnaître que le multilatéralisme est le meilleur outil de prévention des conflits, laquelle est plus efficace lorsqu'elle est solidement ancrée dans une approche régionale.

Nous avons besoin de coopération internationale, mais nous sommes confrontés à la fragmentation. Mon dernier et principal point dans le débat d'aujourd'hui est que nous ne pouvons pas nous diviser en Nord et Sud de la planète. L'Italie entend combler ce fossé croissant et dévastateur pour rétablir la confiance et trouver un terrain d'entente. Nous le devons à nos peuples, à nos communautés et à nos territoires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Luxembourg.

M. Maes (Luxembourg) : Le Luxembourg remercie la présidence du Japon du Conseil de sécurité pour l'organisation de ce débat public sur la consolidation de la paix. La Commission de consolidation de la paix joue un rôle crucial en sa qualité d'organe consultatif et d'accompagnatrice avisée des pays sortant d'un conflit. Nous saluons la participation du Président de la Commission à ce débat et nous réitérons notre soutien à une prise en compte plus systématique des travaux et avis de la Commission par le Conseil de sécurité et à des échanges plus réguliers du Conseil avec tous les acteurs de la consolidation de la paix, y compris sur le thème « climat et sécurité ». Le Nouvel Agenda pour la paix, proposé par le Secrétaire général, devrait permettre de renforcer l'articulation entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix.

Pour être pérenne, la consolidation de la paix doit impliquer la société entière. L'inclusion des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables et marginalisés est essentielle. Le Luxembourg soutient les efforts en la matière dans le cadre de sa politique étrangère féministe, qui inclut aussi les actions de coopération au développement et d'aide humanitaire. L'importance que le Luxembourg attache à une approche participative et inclusive se reflète dans sa stratégie humanitaire et son partenariat de longue date avec le Centre international pour la justice transitionnelle, en Tunisie, en Colombie, en Éthiopie et au Soudan, qui promeut des processus de justice transitionnelle inclusifs.

L'investissement dans les capacités des personnes est indispensable pour favoriser l'instauration d'institutions résilientes et l'accès des populations à des services publics de qualité, en particulier l'accès à l'éducation et à d'autres services sociaux de base, protéger les droits humains et la sécurité des citoyens, et renforcer la confiance des citoyens dans leurs gouvernements. C'est dans cette optique que la Coopération luxembourgeoise soutient l'éducation en situation d'urgence au Burkina Faso, en particulier la scolarisation des jeunes filles,

pour répondre à la fermeture d'écoles, sous la menace d'attaques par des groupes armés.

Afin de consolider la paix, une multiplicité de partenaires sont appelés à s'investir aux côtés de l'ONU et des pays concernés. Les organisations régionales, le secteur privé et les acteurs de la société civile ont un rôle important à jouer. Le Luxembourg poursuivra son soutien financier annuel au Fonds pour la consolidation de la paix. Nous soutenons la proposition du Secrétaire général d'alimenter le Fonds en partie par des contributions statutaires.

Le Luxembourg continuera de contribuer de manière constructive et ciblée aux efforts de prévention et de consolidation de la paix, dans un esprit de solidarité à l'égard de toutes et tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Šimonović (Croatie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Japon d'avoir organisé ce débat qui arrive à point nommé et d'avoir proposé d'excellents intervenants. Ce débat nous aide dans nos préparatifs pour l'examen du Nouvel Agenda pour la paix, qui est une composante importante du Sommet de l'avenir.

La paix évolue de la même manière que notre monde. J'en veux pour preuve la cybersécurité et les changements climatiques. Par conséquent, nous avons besoin de nouveaux moyens pour maintenir une paix durable et faire face aux nouvelles menaces. Nous avons besoin d'un multilatéralisme inclusif, organisé en réseaux, qui ne fonctionnent pas en vases clos, et cela doit s'appliquer à l'ensemble de nos activités à l'ONU. Nous pensons que le Nouvel Agenda pour la paix proposé par le Secrétaire général doit prendre en compte ces points. Il est vrai que les entités des Nations Unies ont chacune un mandat différent, mais cela ne signifie pas qu'elles ne doivent pas coopérer, se coordonner et compléter mutuellement leurs activités respectives. Nous pouvons citer en exemple la réunion spéciale du Conseil économique et social, tenue il y a deux jours, pour examiner les causes profondes des atrocités criminelles. Le Président de l'Assemblée générale, la Présidente du Conseil économique et social et le Président du Conseil des droits de l'homme, ainsi que le Président de la Commission de consolidation de la paix se sont réunis pour débattre de ce sujet.

Selon le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il ne peut y avoir de développement durable sans paix, ni de paix sans développement

durable. C'est pourquoi nous devons établir le lien entre la paix, la sécurité et le développement durable. Cela signifie aussi que lorsque nous examinons les questions relatives à la paix et à la consolidation de la paix, nous devons les axer autour des personnes et investir en elles. Nous devons penser à l'action préventive et à la résilience, et être proactifs. Un développement inclusif et durable, ancré dans les droits humains et l'égalité des sexes, qui garantit que personne n'est laissé de côté, est la meilleure prévention structurelle des conflits et des atrocités criminelles. La Commission de consolidation de la paix peut être particulièrement utile à cet égard, en sa qualité de bâtisseur de ponts fournissant des conseils et des recommandations qui permettent d'établir des liens entre les questions liées à la paix et à la sécurité et celles touchant le développement socioéconomique et la protection de l'environnement. Elle peut rassembler les acteurs des différents piliers et travailler avec les pays concernés pour parvenir à une approche plus cohérente et coordonnée du renforcement de la paix et de la sécurité, tout en s'attaquant aux causes profondes des conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Danemark.

M. Hermann (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des pays nordiques, à savoir la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et mon pays, le Danemark. Pour commencer, je voudrais remercier le Japon et S.E. l'Ambassadeur Ishikane de nous avoir réunis aujourd'hui.

Pour prévenir les conflits et consolider et pérenniser la paix, nous devons investir dans la résilience face aux chocs qui perturbent les équilibres délicats dans les régions fragiles du monde. Cela est plus important que jamais, car notre résilience a non seulement été mise à l'épreuve, mais aussi entravée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la crise climatique et les conflits en cours. Et elle a encore été affaiblie par les conséquences de l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Le Nouvel Agenda pour la paix n'est pas seulement l'occasion pour l'ONU de donner un nouvel élan au renforcement de la résilience et au maintien de la paix. C'est aussi une occasion que nous devons saisir. Les pays nordiques souhaitent mettre l'accent sur trois éléments transversaux qui doivent orienter nos travaux à l'avenir : la prise en compte des changements climatiques, l'inclusivité et l'intégration des efforts de l'ONU.

Premièrement, les effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité sur le continent sont

incontestables. Nous devons intégrer les risques de sécurité liés au climat comme un élément central des stratégies, programmes et mandats de prévention des conflits et de consolidation de la paix, en tenant compte des besoins et des expériences des personnes et des populations. Si nous échouons, nos réponses et nos efforts seront limités dès le départ.

Deuxièmement, l'inclusivité est essentielle à la pérennisation de la paix. Nous devons protéger les droits des femmes et promouvoir leur participation pleine, égale et réelle, veiller à ce que les jeunes jouent un véritable rôle dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans la consolidation de la paix, renforcer la participation de la société civile en ce qui concerne les trois piliers de l'ONU et améliorer la diversité des voix qui informent le Conseil de sécurité, notamment en collaborant étroitement avec la Commission de consolidation de la paix. La coopération entre le Conseil et la Commission s'est améliorée, mais il reste des synergies à exploiter et des potentiels à réaliser. Nous avons besoin que toutes les parties prenantes participent aux négociations, si nous voulons apporter les changements dont nous avons besoin.

Enfin, notre capacité commune à relever de manière adéquate nos défis nécessite une approche intégrée à travers les piliers de l'ONU et l'établissement de liens entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Cela nécessitera une plus grande coordination, grâce à un financement systématique et au renforcement des capacités du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ainsi qu'une collaboration plus étroite entre l'ONU et les organisations régionales. Cette intégration requiert également un financement adéquat, prévisible et durable de la prévention et de la consolidation de la paix, y compris le financement des organisations locales de femmes et de jeunes et les contributions au Fonds pour la consolidation de la paix. Nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies bien financée et bien intégrée.

Pour conclure, le monde subit des changements profonds, et un Nouvel Agenda pour la paix n'a jamais été aussi urgent. Investir dans la prise en compte des changements climatiques, l'inclusion et des approches plus fortes et plus intégrées de l'ONU accroît l'efficacité de nos efforts collectifs pour prévenir les conflits et consolider et pérenniser la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie.

M. Feruță (Roumanie) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je remercie également la présidence japonaise de ce débat important. La consolidation de la paix reste plus pertinente que jamais dans le contexte géopolitique actuel. La prolifération des crises à multiples facettes et l'interdépendance accrue entre nos pays fournissent l'argument le plus convaincant en faveur d'une approche holistique de la paix et de la sécurité, ainsi que des droits de l'homme et du développement durable. La préparation et la résilience de notre infrastructure institutionnelle sont primordiales et fournissent de véritables moyens de faire face aux causes profondes des conflits et soutenir la prévention des conflits. La contribution de la Roumanie aux efforts collectifs en faveur de la consolidation de la paix s'articule autour d'une série de priorités qui impliquent un investissement à long terme dans le renforcement des institutions, mais aussi dans la sécurité humaine.

Premièrement, investir dans les personnes suppose de garantir l'égalité des chances et l'accès à l'éducation ; c'est la voie vers des sociétés saines et résilientes. L'éducation est le principal moyen de renforcer la capacité institutionnelle. À cet égard, la Roumanie continue de parrainer les programmes de bourses offerts par le Gouvernement roumain et les universités roumaines aux étudiants étrangers, ciblant en particulier les citoyens d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Par exemple, le programme de bourses de doctorat et de recherche Eugène Ionesco a, depuis sa création en 2007, soutenu la formation de plus de 1 200 étudiants des pays francophones à travers le monde. C'est une activité qui stimule vraiment le développement durable dans ces régions.

Deuxièmement, le renforcement de la capacité des États à faire face efficacement aux causes des conflits est également liée à la mise en place d'institutions solides, capables de résister aux tensions, aux menaces émergentes et aux multiplicateurs de risques. L'activité du Centre euro-atlantique de résilience de Bucarest, qui a été récemment créé, reflète l'engagement soutenu de la Roumanie à promouvoir l'objectif de développement durable n° 16 sur la construction de sociétés plus résilientes. Il s'agit d'un mécanisme visant à accroître la prévoyance stratégique et à renforcer la coopération entre les États et les acteurs concernés, afin d'être mieux équipés pour relever les défis complexes du contexte international actuel. Les activités prochaines du Centre dans la gestion des conséquences de l'agression de la Russie contre l'Ukraine en sont un exemple notable.

Troisièmement, une consolidation de la paix durable et pérenne ne peut être réalisée que par l'inclusivité et la participation active de tous les groupes. La Roumanie s'est engagée à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. À cette fin, aux côtés des États-Unis, la Roumanie assure cette année la coprésidence du réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous restons disponibles pour échanger avec tous les États Membres sur ce sujet en vue de faire progresser la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité au cours de l'année à venir.

Dans un contexte plus vaste, rappelons que le financement reste parmi les principaux défis pour une consolidation de la paix efficace et le renforcement des capacités et de la résilience des États. Avec nos partenaires africains, l'Union européenne a mené des consultations sur l'importance d'investir dans la consolidation de la paix, et nous sommes prêts à participer d'une manière constructive à la reprise des discussions sur le financement du Fonds pour la consolidation de la paix. La Roumanie salue le travail du Fonds en tant qu'outil financier de premier recours de l'ONU.

Pour conclure, le renforcement de la coopération au sein du système des Nations Unies est essentiel pour assurer une consolidation de la paix plus efficace et des résultats tangibles sur le terrain. *Notre Programme commun* (A/75/982) est un pas concret dans cette direction. La Roumanie est également l'un des promoteurs les plus engagés de la résolution 1631 (2005) sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, et reconnaît la valeur ajoutée de ces partenariats pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Allemagne.

M^{me} Leendertse (Allemagne) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter le Japon d'avoir organisé ce débat public pertinent sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

De nombreux conflits prolongés sont encore aggravés par l'insécurité alimentaire croissante, les effets néfastes des changements climatiques et les crises de la dette. Pourtant, malgré les analyses communes et les engagements que nous continuons à prendre, nous n'avons pas fait assez pour placer la prévention des conflits et la consolidation de la paix au centre de nos efforts. Par conséquent, mes recommandations porteront

principalement sur deux axes d'action essentiels au sein de l'architecture de paix et de sécurité de l'ONU.

Premièrement, nous devons investir davantage dans la consolidation de la paix et dans la prévention. De nombreuses ressources sont consacrées à la gestion des conflits et à l'atténuation de leurs conséquences humanitaires, qui ne cessent de croître. Toutefois, nos investissements destinés à prévenir l'apparition de nouveaux conflits et à accompagner les pays sortant d'un conflit dans leur quête de consolidation et de pérennisation de la paix sont encore très limités. Cela doit changer. L'Allemagne y contribue en appuyant les efforts de prévention et de consolidation de la paix dirigés aux niveaux national et régional, premièrement, en tant que principal donateur volontaire au Fonds pour la consolidation de la paix, ayant versé plus de 130 millions de dollars au Fonds rien qu'au cours des trois dernières années, et, deuxièmement, par l'intermédiaire de ses nombreux programmes bilatéraux et de ses contributions ciblées à des mécanismes de stabilisation et de consolidation de la paix de l'ONU tels que les mécanismes de stabilisation du Programme des Nations Unies pour le développement pour le Liptako-Gourma ou le lac Tchad.

En parallèle, nous investissons dans des dispositifs locaux et régionaux d'alerte rapide et d'atténuation des conflits. À titre d'exemple, nous appuyons les initiatives d'atténuation des effets des changements climatiques en Afrique de l'Ouest, annoncées à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Charm el-Cheikh.

Le consensus qui se dégage sur le recours à des contributions statutaires pour financer le Fonds pour la consolidation de la paix est encourageant. Cela contribuerait à ce que le Fonds dispose d'un financement plus adéquat, plus prévisible et plus durable, et cela renforcerait également l'appropriation politique conjointe par tous les États Membres de cette mission essentielle de l'ONU. Entendons l'appel du Groupe des États d'Afrique et de nombreux pays touchés par un conflit et faisons enfin avancer les choses. Toutefois, une augmentation du financement des activités de consolidation de la paix ne saurait se substituer à des efforts supplémentaires de la part de l'ONU pour réaliser davantage d'études d'impact de ses programmes de consolidation de la paix, démontrant comment et dans quelles circonstances ils peuvent contribuer à une réduction sensible du nombre de conflits violents.

Deuxièmement, nous devons faire fond sur le succès de la Commission de consolidation de la paix pour intégrer la consolidation de la paix dans les travaux du Conseil de sécurité et au-delà. Le nombre croissant de pays qui sollicitent l'appui de la Commission de consolidation de la paix pour mettre en œuvre leurs stratégies nationales de consolidation de la paix témoigne du succès de la Commission. L'approche de la Commission de consolidation de la paix est fondée sur l'appropriation nationale et sur l'inclusion, qui vise à permettre un dialogue direct entre les parties prenantes locales, régionales, nationales et internationales. Par conséquent, la Commission de consolidation de la paix est idéalement placée pour sensibiliser le Conseil aux vues et aux compétences des populations locales, ainsi qu'à la dimension transfrontière des conflits.

Nous saluons et appuyons vigoureusement la poursuite des échanges entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil, et les avis écrits de la Commission de consolidation de la paix et déclarations du Président adressés au Conseil doivent être encore plus ciblés et fournir des recommandations concrètes à l'intention du Conseil. Dans ce contexte, les priorités nationales et régionales énoncées dans les recommandations de la Commission de consolidation de la paix ne doivent pas faire l'objet de censure pour des raisons politiques ou idéologiques. Pour citer un exemple concret, si les pays et régions touchés demandent que l'on se concentre davantage sur les efforts qu'ils déploient pour prévenir et atténuer les risques que les changements climatiques font peser sur la paix et la sécurité, les membres de la Commission de consolidation de la paix doivent respecter pleinement les priorités nationales et s'abstenir de bloquer ces recommandations dans leurs rapports au Conseil.

Le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général est une excellente occasion de renforcer et de développer davantage les instruments de consolidation de la paix de l'ONU et de leur faire jouer un rôle plus central. Nous sommes fermement convaincus que l'alerte rapide, la prévention des conflits, la médiation et la consolidation de la paix doivent être au cœur du Nouvel Agenda. Nous nous félicitons du fait que la Commission de consolidation de la paix s'engagera dans des discussions et dans une collaboration active concernant le Nouvel Agenda pour la paix dans les mois à venir, et nous nous réjouissons à la perspective d'appuyer activement ce processus. En tant que cofacilitatrice, avec la Namibie, du processus issu de *Notre Programme commun* (A/75/982), l'Allemagne veillera

à ce que les résultats du Nouvel Agenda pour la paix soient dûment pris en compte dans le projet de document final du Sommet de l'avenir en 2024, si tel est le souhait de tous les Membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier le Représentant permanent du Japon et son équipe d'avoir organisé l'important débat public d'aujourd'hui.

La Jordanie souligne le rôle central de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous sommes déterminés à appuyer et promouvoir les démarches et les initiatives visant à donner à l'ONU les moyens de faire face aux menaces pour la paix et la sécurité à la lumière de l'évolution des défis. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative du Secrétaire général concernant le Nouvel Agenda pour la paix, et nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec d'autres États Membres pour faire progresser les efforts déployés dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix.

Aujourd'hui, le monde est confronté à de nouveaux défis et menaces qui nous appellent à investir davantage dans la prévention des conflits et dans la consolidation de la paix. Ces investissements sont bien pris en compte dans le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), qui propose le Nouvel Agenda pour la paix, comme cela a été dit. Nous considérons que la série d'engagements qu'il suggère est indispensable pour fournir les ressources nécessaires à la prévention, dans la mesure où ils visent à garantir des dépenses sociales durables, à faire en sorte que l'on se concentre sur les causes profondes des conflits, à faire respecter les droits de l'homme et à garantir que l'on continue de s'intéresser au désarmement. À cet égard, le Conseil de sécurité et, le cas échéant, d'autres organes et organismes des Nations Unies, doivent fournir davantage de ressources aux entités et missions concernées des Nations Unies et leur confier un mandat plus large afin de contribuer à pérenniser les résultats des initiatives de maintien de la paix et d'appuyer le programme de développement.

Des ressources et une autonomie accrues pour les entités et missions pertinentes des Nations Unies renforceraient la capacité de l'Organisation d'aborder, dans

une perspective de prévention et de manière globale, des questions transversales, notamment la sécurité, les changements climatiques, la santé, l'égalité des genres, l'autonomisation des jeunes, le développement et les droits humains. Nous devons également repenser le concept de consolidation de la paix afin d'aller au-delà de la gestion des conflits et de permettre aux missions de maintien de la paix d'appuyer davantage le programme de développement des pays situés dans les zones de conflit en proposant des programmes de renforcement des capacités, en développant les institutions nationales afin d'instaurer une paix durable et en garantissant la mise en œuvre effective et durable des accords de paix.

Le maintien de la paix étant la première étape du processus de consolidation de la paix, il doit s'inscrire dans une approche globale fondée sur une stratégie claire visant à garantir le maintien de la paix et de la stabilité dans les zones de conflit. Cependant, il est regrettable qu'au cours des 30 dernières années, le concept de consolidation de la paix au sein du système des Nations Unies ait obtenu des résultats mitigés, ce qui est dû en partie à la tendance de l'Organisation à se concentrer, comme je l'ai dit, sur la gestion des conflits au lieu de s'attaquer, par une approche efficace et durable, à leurs causes profondes et d'investir dans l'avenir des institutions publiques et gouvernementales des États touchés par un conflit. Cela doit changer si nous voulons véritablement consolider la paix.

À cet égard, nous considérons le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général comme un point de départ pour des discussions et un dialogue constructifs sur une approche globale et durable de la consolidation de la paix entre les interlocuteurs gouvernementaux et non gouvernementaux concernés. Le prochain Sommet de l'avenir devrait être le lieu approprié pour promouvoir une nouvelle direction afin de faire progresser la paix d'une manière qui réponde aux défis existants conformément aux règles du droit international et de la Charte des Nations Unies. Les lieux de rencontre tels que le Sommet sont une occasion exceptionnelle de discuter des défis, notamment les disparités de genre, le fait que les jeunes sont privés de leurs droits civiques, l'insécurité alimentaire et la dégradation du climat, ainsi que des moyens de relever ces défis dans le contexte de la consolidation de la paix. De la même manière, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, et la résolution 2250 (2015), sur les jeunes et la paix et la sécurité, doivent être pleinement appliquées pour promouvoir des politiques qui préconisent une

participation politique accrue et des efforts de consolidation de la paix. Ces politiques doivent être inclusives et axées sur l'être humain afin de produire des résultats concrets qui répondent aux besoins de tous.

Il reste encore beaucoup à faire pour traiter les conflits modernes de manière durable. Nous devons toutes et tous œuvrer de concert et coopérer avec le Secrétaire général pour favoriser le changement au sein de l'Organisation sur les questions liées à la consolidation de la paix, et ce, afin de maintenir et de promouvoir la paix dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Guatemala.

M^{me} Rodríguez Mancía (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala remercie la délégation du Japon, qui préside le Conseil de sécurité, de la réunion préparatoire informelle tenue en amont du présent débat public, favorisant ainsi la transparence et l'inclusivité dans les travaux du Conseil.

Nous remercions également les différents intervenants de leurs exposés et nous nous félicitons de la note de cadrage (S/2023/19, annexe) qui sert de base à nos discussions.

Dans le cadre des résolutions relatives à la consolidation de la paix, le Conseil de sécurité nous rappelle la détermination des peuples des Nations Unies à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Il nous rappelle aussi notre détermination à instaurer une paix juste et durable dans le monde entier, conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Cependant, un membre permanent du Conseil, la Fédération de Russie, est loin de se conformer à ces principes, puisqu'elle a attaqué de manière injustifiée un pays voisin et a ainsi porté directement atteinte à la paix et à la sécurité internationales. De telles actions unilatérales ne font qu'affaiblir l'état de droit et enfreindre toutes les normes du droit international et du droit international humanitaire. Nous réaffirmons que personne ni aucun pays ne peut être au-dessus de l'état de droit. Nous nous devons de rappeler que la Fédération de Russie a reconnu que les mandats de consolidation de la paix englobaient des activités visant à prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite et la récurrence des conflits. Par conséquent, le Guatemala réitère avec la plus fermeté sa condamnation de l'attaque injustifiée et non provoquée de la Russie contre l'Ukraine.

Le Guatemala partage les vues exprimées dans la note de cadrage, dans le sens où, bien que le Conseil

de sécurité ait contribué à résoudre certains conflits armés ou du moins à empêcher leur escalade depuis de nombreuses années, ils subsistent dans de nombreuses régions du monde. Toutes ces situations méritent autant d'attention et de soutien de la part du Conseil. La consolidation de la paix revêt plus d'importance que jamais, comme en témoignent les multiplicateurs de risques complexes du monde d'aujourd'hui, dont l'insécurité alimentaire, les pandémies et les effets néfastes des changements climatiques. Nous ne pouvons pas parler de paix sans développement durable, ni de développement durable sans paix. Les droits humains doivent imprégner et guider ces deux efforts de façon simultanée. C'est pourquoi le financement est essentiel à la mise en œuvre des obligations et engagements internationaux, notamment dans le cadre des programmes relatifs au climat et au développement. Le Guatemala estime que les avantages que procure le financement sont fondamentaux pour le maintien de la paix et de la sécurité dans une perspective de prévention, en particulier grâce au renforcement des capacités, à la coopération en matière de transfert d'équipements, au développement de projets et à la collecte d'informations pertinentes permettant de sonner rapidement l'alerte en cas de catastrophes naturelles.

Du point de vue du Guatemala, il est nécessaire que le Conseil de sécurité tienne compte des différents outils stratégiques qui peuvent être utilisés au niveau opérationnel afin d'inclure une composante de consolidation de la paix dans les mandats des opérations de maintien de la paix. En outre, le Conseil de sécurité peut et doit tirer parti d'une plus grande interaction avec les États qui n'en sont pas membres et avec les autres organes de l'ONU. C'est pourquoi nous reconnaissons la valeur ajoutée de la Commission de consolidation de la paix en tant qu'organe consultatif auprès du Conseil. Son pouvoir de mobilisation doit être exploité au maximum pour rapprocher différents groupes et favoriser le dialogue, et promouvoir ainsi le lien entre la paix et la sécurité, le développement et l'action humanitaire. Nous sommes conscients de la valeur que revêt la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, et nous espérons que les membres de la Commission de consolidation de la paix parviendront au consensus nécessaire pour consolider les relations entre l'Organisation des États américains et la Commission.

Pour terminer, le Guatemala est favorable à toute initiative qui vise une plus grande cohérence dans la compréhension des différents instruments, approches et

principes clefs de la construction de la paix. Le Conseil de sécurité doit s'acquitter de son mandat en tenant compte des réalités du XXI^e siècle et contribuer au Nouvel Agenda pour la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Chindawongse (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Rien n'est plus important que les personnes. Elles sont les bénéficiaires ultimes de nos initiatives et la principale raison d'être de nos politiques. Les personnes, leur bien-être et leur avenir sont les principales raisons de l'existence de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Japon, d'avoir replacé les personnes au centre des préoccupations ici, au Conseil de sécurité, en organisant aujourd'hui un débat public sur le thème « Investir dans les personnes pour renforcer la résilience face à des problèmes complexes », au titre de la question « Consolidation et pérennisation de la paix ». Je félicite le Japon pour la compétence avec laquelle il dirige les travaux du Conseil pour le mois en cours, et je remercie la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed, le Président de la Commission de consolidation de la paix et les intervenants de leurs précieuses observations et suggestions.

En cette époque où la communauté mondiale continue de se heurter à de multiples difficultés qui ont diverses répercussions préjudiciables sur le bien-être, les moyens de subsistance et la vie des populations du monde entier, il importe de privilégier des approches globales et axées sur l'être humain pour relever ces défis. Cette démarche met en évidence les liens qui existent entre trois objectifs importants – la paix pérenne, le développement durable et la sécurité humaine – et renforce les complémentarités entre eux. Tandis que nous cherchons à investir efficacement en donnant la priorité aux personnes afin de renforcer la résilience des États et des communautés face aux problèmes complexes de l'humanité, quatre points sont à prendre en considération.

Premièrement, au niveau stratégique, s'attaquer aux causes profondes des conflits et de la violence revient invariablement à traiter les problèmes qui touchent les individus, qu'il s'agisse de la pauvreté, des conflits sociaux ou des dissensions et différends politiques non gérés. C'est pourquoi il est important de promouvoir des politiques qui comptent pour les populations, comme la réduction des écarts de revenus, la promotion de la couverture sanitaire universelle et la mise en œuvre des objectifs de développement durable, autant de sujets qui

ont de l'importance pour les populations. Ces efforts, qui favorisent la sécurité humaine et le développement durable, contribuent à accroître les chances de consolidation de la paix et de paix pérenne. C'est la raison pour laquelle nous devons intégrer les concepts de sécurité humaine, y compris la prochaine génération de questions de sécurité humaine mises en évidence par le Programme des Nations Unies pour le développement l'année dernière, dans les efforts déployés actuellement pour élaborer un Nouvel Agenda pour la paix. Il importe également de tenir compte des efforts consentis pour sauver les objectifs de développement durable.

Deuxièmement, sur le plan tactique, il convient de repérer et de traiter rapidement et efficacement les problèmes humanitaires urgents et d'atténuer immédiatement les souffrances des populations. Si nous ne nous attaquons pas à ces défis immédiats et urgents, il est presque impossible de susciter chez les parties prenantes, tant nationales qu'externes, un appui pérenne aux efforts soutenus déployés pour consolider la paix dans le but ultime de parvenir à une paix durable. Le respect du droit international humanitaire doit guider nos opérations d'aide humanitaire, lesquelles ne doivent pas être politisées.

Troisièmement, au niveau opérationnel, les personnes engagées dans le maintien de la paix doivent chercher des moyens de jouer le rôle de premiers artisans de la paix. Il peut s'agir de collaborer avec les pays hôtes et les communautés locales dans les domaines du développement local, en fonction de leurs besoins particuliers. À titre d'exemple, au Soudan du Sud, les soldats de la paix thaïlandais de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ont créé un centre d'apprentissage de la philosophie de l'autosuffisance économique dans leurs camps, afin de partager la stratégie thaïlandaise de développement en matière d'agriculture, de gestion de l'eau et des terres avec les communautés locales dans leurs zones d'opérations, de manière à améliorer les moyens de subsistance de la population.

Quatrièmement, enfin, à l'échelon local, il est essentiel de veiller à ce que les institutions nationales soient solides et efficaces et qu'elles répondent aux besoins de la population et aux priorités nationales. Le fait de placer les personnes au cœur de l'élaboration des politiques aura des retombées positives à long terme. Cette approche consolide le contrat social entre les gouvernements et les différentes parties prenantes de la société et renforce l'immunité de la société contre les

conflits, ce qui augmente les chances de parvenir à une paix durable.

Pour terminer, d'autres facteurs entreront bien sûr en ligne de compte, qu'il s'agisse de considérations géopolitiques complexes, de l'équilibre des intérêts entre les différentes parties prenantes, de circonstances socio-économiques spécifiques ou de l'histoire politique de tout conflit ou zone sujette aux conflits. Tous ces éléments ont une incidence sur les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix. Cependant, une approche axée sur l'être humain à l'appui de la consolidation et de la pérennisation de la paix constitue assurément un outil complémentaire essentiel pour contribuer à régler les problèmes complexes qui sont susceptibles de persister dans les zones de conflit. Nous espérons dès lors que le Conseil de sécurité attachera de l'importance à une telle approche dans ses délibérations. Les approches axées sur la personne humaine sont importantes parce que les personnes sont importantes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Mlynár (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que le Japon. Je vous remercie d'avoir organisé cet important débat public qui offre une excellente occasion de partager les idées et les expériences de différents acteurs et la manière dont celles-ci peuvent concourir concrètement à la poursuite du renforcement des institutions et de la résilience dans les pays touchés par des conflits. Nous savons que cette question est chère à votre délégation. Nous avons coopéré très étroitement avec vous dans le même esprit et dans la même direction. Ce débat s'inscrit sans aucun doute dans ce contexte utile.

Les conflits et les crises se multiplient, et il n'y a jamais eu autant de personnes contraintes de quitter leurs foyers en raison de l'absence de règlements politiques et d'institutions compétentes. Bien souvent, la faiblesse des capacités et des institutions publiques ne permet ni de garantir la sécurité, les services et les perspectives économiques de base, ni de maintenir la confiance des citoyens. Je pense que le fait d'investir dans le renforcement des capacités d'auto-organisation des communautés et des sociétés en les aidant à développer leurs institutions et leurs réseaux sociaux, contribuera à renforcer la résilience, la capacité d'adaptation et la cohésion sociale dont les pays touchés par les conflits ont besoin pour prévenir les conflits ou s'en relever. Dans ce contexte, il importe de souligner la responsabilité première des autorités et des gouvernements nationaux pour ce qui est

de recenser et d'orienter les priorités et les stratégies de pérennisation de la paix. L'inclusion est la clef pour faire progresser les processus nationaux de consolidation de la paix afin que les besoins de toutes les composantes de la société soient pris en compte. La responsabilité nationale des efforts visant à pérenniser la paix doit être largement partagée entre toutes les principales couches et classes sociales.

Je voudrais souligner notre attachement indéfectible au programme de consolidation et de pérennisation de la paix. En tant qu'ancien membre de la Commission de consolidation de la paix de 2020 à 2021, nous avons œuvré en étroite collaboration avec tous les partenaires pour permettre aux populations des pays fragiles de vivre dans des sociétés pacifiques, inclusives et résilientes.

Nous nous félicitons du renforcement des fonctions de conseil, de liaison et de rapprochement de la Commission à l'appui des priorités définies et des efforts dirigés par les autorités nationales dans les pays et régions qui sollicitent son aide. Il est essentiel et important que la Commission de consolidation de la paix continue à servir d'instance multipartite permettant aux gouvernements et aux acteurs locaux de partager leurs points de vue sur les priorités en matière de consolidation de la paix. D'ailleurs, comme quelqu'un l'a dit récemment, la valeur incomparable de la Commission tient au fait que ces engagements et ces dialogues ne s'inscrivent pas dans une logique consistant à débattre de ces pays, mais qu'ils nous donnent en réalité l'occasion de dialoguer avec les pays concernés, ce qui constitue un aspect important que nous devons garder à l'esprit. L'évaluation des incidences du soutien à la consolidation de la paix sur les questions propres à chaque pays ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un dialogue avec les pays en question. Un large éventail d'opinions politiques et d'acteurs nationaux, en particulier les femmes, les jeunes et les représentants de la société civile, doit être entendu. La Commission de consolidation de la paix doit continuer à inviter ces acteurs à des réunions, à entendre leurs recommandations et à traduire leurs conseils en politiques et en actions, notamment en s'appuyant sur son rôle consultatif, ainsi qu'en les transmettant au Conseil et en les convertissant en solutions concrètes qu'il est possible de concevoir.

La Slovaquie est convaincue que le secteur de la sécurité est un élément clef de la réponse des gouvernements aux différents problèmes dans les pays et régions fragiles. L'expérience directe de nombreux pays montre clairement qu'une gouvernance et une réforme du secteur

de la sécurité dirigées par le pays concerné et inclusives sont indispensables pour le développement d'institutions du secteur de la sécurité capables de répondre efficacement à des besoins de sécurité spécifiques. Je tiens à assurer les États Membres que la Slovaquie, en sa qualité de Coprésidente du Groupe d'Amis pour la réforme du secteur de la sécurité, est prête, en collaboration avec l'Afrique du Sud, à apporter un soutien continu au programme pour la réforme du secteur de la sécurité auquel elle reste attachée. En janvier, nous avons organisé une réunion du Groupe d'Amis au niveau des ambassadeurs sur les derniers faits nouveaux concernant ce programme. Nous nous réjouissons à la perspective de débattre de cette même question au Conseil de sécurité, espérons-le en mars, lorsque le dernier rapport du Secrétaire général sur la réforme du secteur de la sécurité sera disponible.

Je crois que le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général offre une occasion majeure de promouvoir une approche globale et intégrée de la prévention, de la paix et de la sécurité, comme le propose le rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982). Il est essentiel que tous les organes et organismes compétents des Nations Unies prennent part à de nouvelles discussions sur la manière de faire progresser et d'intensifier notre travail collectif pour renforcer la résilience face aux problèmes complexes liés à la consolidation et à la pérennisation de la paix. À cet égard, il est de la plus haute importance de promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable et de mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux. Nous devons unir nos forces pour obtenir des résultats concrets dans ce contexte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Djibouti.

M. Doualeh (Djibouti) (*parle en anglais*) : Djibouti tient tout d'abord à exprimer sa profonde gratitude au Japon pour l'organisation du présent débat public, lequel suscite des discussions indispensables sur les moyens de redynamiser et de consolider les efforts déployés par l'ONU pour pérenniser la paix. Le fait que ce débat, que nous espérons stratégique et constructif, se déroule au Conseil de sécurité – l'organe de l'ONU auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales – revêt une importance toute particulière. Les dissensions persistantes ont clairement porté atteinte à la capacité du Conseil d'agir à l'unisson, mais si nous voulons garantir les meilleures chances

de succès au Nouvel Agenda pour la paix, avec l'ONU en son centre, nous devons redynamiser le consensus multilatéral autour de l'importance de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Il existe une forte incitation à le faire.

Les menaces contre la paix se multiplient en de nombreux endroits, et la violence est en hausse, faisant des morts et entraînant le déplacement forcé de millions de personnes, y compris des civils. Le coût des conflits violents est immense. Ils engendrent d'énormes coûts humains et économiques pour les pays.

L'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité ont enregistré d'innombrables succès dans le cadre des efforts déployés pour promouvoir le programme de consolidation de la paix, menant avec brio des campagnes mondiales visant à interdire les mines terrestres antipersonnel et contribuant à la création de la Cour pénale internationale. Ces initiatives ont favorisé une plus large acceptation des droits humains, de la justice, de la réconciliation, de la bonne gouvernance et de l'état de droit en tant que composantes essentielles de la consolidation de la paix. Cependant, ces efforts n'ont pas été suffisants pour éradiquer les conflits, la violence et les affrontements armés.

Dans le cadre de la conception de nouvelles approches visant à renforcer l'action du Conseil de sécurité en matière de consolidation de la paix, nous devons examiner et analyser en profondeur les principaux obstacles, notamment les défis politiques, institutionnels, opérationnels et financiers. Par souci de concision et afin de mettre l'accent sur certaines des questions soulevées, Djibouti souhaite insister sur les points suivants.

Premièrement, la prévention est importante, de même que le soutien à la revitalisation des mécanismes prévus au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, à savoir le déploiement d'un effort diplomatique énergique visant à obtenir l'engagement des parties en faveur du règlement pacifique des différends, en mettant en place une initiative de médiation limitée dans le temps et inclusive, étant entendu, dès le départ, qu'il sera fait appel à une autre procédure de règlement énumérée à l'Article 33 de la Charte. L'objectif fondamental n'est pas de recourir à la médiation pour le plaisir, mais bien pour parvenir au règlement du différend.

Deuxièmement, la cohérence et la mise en œuvre intégrale des résolutions du Conseil de sécurité

sont essentielles au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Troisièmement, il faut garantir la disponibilité de ressources adéquates pour la prévention, la mise en œuvre des accords de paix ainsi que la reconstruction et le relèvement post-conflit, afin de créer les conditions permettant de réduire au minimum les risques de résurgence d'un conflit. Il est nécessaire de déployer des efforts concertés et coordonnés, en tirant parti du rôle fédérateur de la Commission de consolidation de la paix, afin de mobiliser des ressources pour appuyer les politiques économiques visant à consolider la paix. L'appui des partenaires extérieurs et des donateurs bilatéraux, y compris les institutions financières internationales, est essentiel et peut jouer un rôle de catalyseur pour les financements en faveur des pays, tout en complétant les efforts déployés à l'échelle nationale pour mobiliser des ressources financières.

Quatrièmement, il y a lieu d'encourager une collaboration renforcée et plus étroite entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité dans le but d'élaborer des stratégies communes pour la mise en œuvre des priorités nationales en matière de consolidation de la paix, qui contribuent à la formulation et à l'examen des mandats et des stratégies de retrait et de sortie.

Cinquièmement, nous devons promouvoir une analyse minutieuse et approfondie des défis opérationnels auxquels sont confrontés les opérations de paix et les soldats de la paix dans un contexte marqué par l'évolution des conflits, la propagation du terrorisme et la diffusion de nouvelles technologies de rupture.

Pour terminer, s'il est urgent d'adapter les outils de l'ONU aux réalités actuelles et aux nouvelles menaces transnationales, notamment le terrorisme, les pandémies et les changements climatiques, une grande partie de l'infrastructure est déjà en place. L'ONU dispose des outils nécessaires pour s'attaquer à nombre de problèmes graves dans le monde, mais pour être efficaces, ils doivent être utilisés.

Enfin, c'est par la coopération, et non par les conflits, que nous pouvons instaurer un monde prospère et pacifique. Les décisions que nous prenons et les choix que nous faisons aujourd'hui façonneront le monde que nous léguerons aux générations futures.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Chili.

M^{me} Narváez Ojeda (Chili) (*parle en espagnol*) :

Le Chili remercie la Mission permanente du Japon d'avoir organisé le présent débat, ainsi que les intervenants de leurs exposés.

Afin d'aborder la prévention des conflits et la consolidation de la paix, le Conseil de sécurité doit adopter une approche globale qui tienne compte non seulement des aspects militaires et de sécurité, mais également des aspects économiques, politiques et sociaux. Il s'agit notamment de renforcer la coopération internationale et le dialogue constructif entre les parties prenantes, ainsi que de consolider les institutions et la gouvernance aux niveaux national et régional.

Comme nous l'avons récemment déclaré au Conseil, il convient de garder à l'esprit qu'une composante fondamentale du maintien de la paix et de la sécurité internationales est l'état de droit, lequel garantit des sociétés inclusives, des institutions solides et l'accès de la population à la justice, avec des institutions qui luttent contre l'impunité et la corruption. Au niveau international, cela suppose le respect des principes et des buts consacrés par la Charte des Nations Unies, ainsi que le respect du droit international, des droits humains et du droit international humanitaire. En outre, le Conseil doit être dynamique dans la prévention des conflits et s'efforcer de régler les conflits existants de manière pacifique et équitable. Cela passe notamment par le soutien au développement économique durable, la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, ainsi que le renforcement de la démocratie et de l'état de droit. La mise en place d'institutions résilientes et efficaces dans des contextes de fragilité ou des situations de guerre est essentielle pour garantir la stabilité et le développement à long terme. Cela nécessite également une approche globale qui s'attaque aux défis politiques, mais aussi économiques, sociaux et de sécurité.

Il importe au plus haut point de renforcer la gouvernance et la transparence, en mettant en place des mécanismes d'établissement des responsabilités et en encourageant la participation des citoyens. Cela permet de veiller à ce que les institutions servent tous les membres de la société, et pas seulement quelques-uns. En outre, il est essentiel de renforcer les capacités des institutions de faire face aux défis économiques et sociaux, en favorisant le développement économique durable et en investissant dans les infrastructures et les services de base. Cela contribue à réduire la vulnérabilité des personnes et à accroître leur résilience. Parmi les

tâches essentielles du Conseil de sécurité, celui-ci doit appuyer le renforcement de la sécurité et de la justice par la formation et la dotation en matériel des forces de sécurité et le renforcement des systèmes judiciaires. Cette démarche permet de s'assurer que les institutions sont en mesure de protéger les populations et de garantir le respect des droits humains.

Nous insistons sur le fait que les pays les plus puissants et qui jouissent d'une position plus importante doivent montrer l'exemple pour ce qui est d'édifier un système international plus juste et plus équilibré, notamment dans le domaine de la gouvernance économique et financière internationale, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982). Cela nous permettra de faire face, de manière plus efficace et plus systémique, aux conditions de fragilité et de vulnérabilité qui touchent de nombreux pays, y compris les pays à revenu intermédiaire, qui ont des déficits multiples et sont par conséquent pénalisés en termes d'accès à la coopération, ce qui fait qu'il leur est plus difficile de parvenir à un développement équilibré et durable.

Nous soulignons l'importance d'un financement prévisible et à long terme pour planifier les activités de consolidation de la paix. À cet égard, nous prenons acte avec intérêt de la proposition du Secrétaire général, qui figure dans son rapport sur l'investissement dans la prévention et la consolidation de la paix (S/2022/66), concernant la création d'un mécanisme permettant de mettre en œuvre la recommandation du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix en renforçant le Fonds pour la consolidation de la paix.

Les domaines d'investissement prioritaires doivent inclure le renforcement de la sécurité humaine, qui propose également une approche préventive s'agissant de diverses lacunes ; les initiatives de paix menées à l'échelle locale ; la mobilisation de la population pour la mise en œuvre des cessez-le-feu ; les dialogues ouverts à tous ; la communication stratégique pour prévenir la désinformation et les discours de haine ; l'appui à des institutions fortes et inclusives, et le renforcement de la participation des femmes et des jeunes à la consolidation et à la pérennisation de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Portugal.

M^{me} Zacarias (Portugal) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Japon d'avoir convoqué ce débat qui

arrive à point nommé, à l'heure où les efforts de consolidation de la paix sont menacés par des crises complexes et multiples. La guerre en Ukraine est venue ajouter de nouveaux défis à une situation déjà désastreuse. Comme beaucoup l'ont dit aujourd'hui, le nombre actuel de conflits violents est le plus élevé depuis 1945. De nouvelles menaces surgissent, le monde est plus inégalitaire et plus violent, notamment pour les femmes et les enfants, et il est loin d'atteindre les objectifs de développement durable. Les effets croissants des changements climatiques et de l'insécurité alimentaire ne font qu'aggraver la situation, ce qui contribue à augmenter considérablement le risque de troubles et de conflits.

En 1945, les Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies ont confié au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Or, pour y parvenir aujourd'hui, le Conseil de sécurité doit également évoluer, s'adapter et se mettre au diapason du XXI^e siècle. Nous avons besoin d'un Conseil véritablement représentatif et inclusif, à même de relever efficacement les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. C'est pourquoi nous avons besoin d'un Conseil de sécurité qui, par sa composition, reflète comme il se doit la diversité qui caractérise la communauté internationale, d'un Conseil de sécurité qui écoute et met à profit les différents points de vue et les précieuses solutions et suggestions émanant d'un large éventail d'acteurs, en maintenant un dialogue et des consultations régulières avec l'ensemble des Membres, ainsi qu'avec les acteurs non étatiques, tels que les organisations régionales, les institutions financières internationales, les banques régionales de développement, les parlements, les autorités nationales et infranationales et le secteur privé. Toutes ces parties prenantes peuvent partager leurs vastes connaissances sur les causes profondes des conflits et contribuer à garantir l'appropriation locale en favorisant la confiance et le dialogue. Et la confiance est essentielle lorsqu'il s'agit de mettre en place des institutions résilientes et de promouvoir la cohésion sociale et le développement durable. Il est tout aussi indispensable de veiller à ce que les voix des femmes et des jeunes soient entendues dans cette enceinte et qu'ils soient intégrés et associés à toutes les étapes du processus de consolidation de la paix.

Il convient de continuer à tirer parti du rôle fédérateur de la Commission de consolidation de la paix pour réunir toutes les parties prenantes concernées afin de s'attaquer aux causes sous-jacentes des conflits et de soutenir les priorités nationales en matière

de consolidation de la paix. La coopération entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité doit être renforcée, car elle contribuera à prévenir les conflits et à éviter qu'ils ne se reproduisent. Le monde était très différent en 1993, date à laquelle le concept de consolidation de la paix est né. Trente années se sont écoulées depuis. Bien que nous ayons parcouru un long chemin et que nous ayons plusieurs exemples de résultats positifs en matière de consolidation de la paix, nous devons véritablement investir, et j'entends aussi par là financièrement, dans la consolidation de la paix et la prévention.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que, même si nous sommes menacés par des crises complexes et multiples, il n'y a pas lieu de réinventer la roue. Nous savons ce qu'il faut faire. Le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982) est une feuille de route précieuse, et le Nouvel Agenda pour la paix nous permettra de faire en sorte que toutes nos déclarations sur la primauté de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix soient plus que de simples mots. Nous devons consacrer tous nos efforts à sa mise en œuvre, en plaçant l'être humain et l'environnement au cœur de toutes nos décisions, y compris celles prises par le Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

M. Almoslechner (Autriche) (*parle en anglais*) : Le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982) reconnaît que le monde est sur le point de basculer dans l'instabilité. Nous sommes confrontés à de multiples menaces stratégiques, allant du terrorisme, de la prolifération des armes et de la criminalité organisée aux menaces hybrides et à la cyberguerre. Dans ce climat de plus en plus défavorable à la paix et à la sécurité, les activités de l'ONU ne peuvent être couronnées de succès que si nous investissons dans la prévention et l'instauration d'une paix durable. Nous considérons à juste titre que le Nouvel Agenda pour la paix est une occasion historique d'investir dans la prévention et la consolidation de la paix afin de renforcer la résilience des sociétés et de remédier aux causes profondes des conflits. Voici quelques éléments qui, selon l'Autriche, méritent d'être pris en compte dans les discussions sur le Nouvel Agenda pour la paix.

Premièrement, la réduction des risques stratégiques doit être au cœur de nos préoccupations. Nous ne pourrions atteindre cet objectif qu'en adoptant une approche globale de la paix et de la sécurité. Les risques

étant amplifiés par les changements climatiques, la perte de biodiversité, l'absence d'institutions pérennes, la pauvreté et les facteurs socioéconomiques, il convient, pour les réduire, de prendre en compte le lien entre la paix et le développement, d'une part, et le climat et la sécurité, d'autre part. Le Conseil de sécurité doit mieux intégrer la sécurité climatique, les facteurs socioéconomiques et les droits humains dans ses travaux sur la paix et la sécurité.

Deuxièmement, nous devons veiller à la cohérence du système des Nations Unies. Le Conseil de sécurité doit renforcer ses relations avec les autres organismes des Nations Unies, en particulier la Commission de consolidation de la paix. Il doit prendre en compte de manière plus cohérente les recommandations de la Commission au moment de renouveler les mandats des opérations de paix, dialoguer régulièrement avec elle et solliciter son avis sur les efforts de consolidation de la paix à mener dans des pays ou des régions donnés. Toutefois, nous devons également étudier les moyens de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement ou encore le Conseil des droits de l'homme, sur des questions liées à la paix et à la sécurité.

Troisièmement, la prévention des conflits et la consolidation de la paix exigent des partenariats solides. L'ONU doit nouer des partenariats encore plus étroits avec les organisations régionales afin de mieux concevoir des stratégies de prévention régionales et globales. À cet égard, nous proposons de tenir une réunion multilatérale annuelle entre le Secrétaire général et les chefs des organisations régionales en vue de renforcer les partenariats avec les organisations régionales telles que l'Union africaine et l'Union européenne dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Quatrièmement, pour bâtir des communautés résilientes, renforcer l'appropriation locale et prévenir les conflits, l'état de droit doit être garanti aux niveaux international, national et local. Le concours apporté par la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit en ce qui concerne la prévention et la pérennisation de la paix a permis de changer la donne dans 23 pays. L'Autriche suggère que les futures activités relatives à l'état de droit entreprises dans le cadre du Nouvel Agenda pour la paix portent essentiellement sur la prévention. Au vu des événements récents, je voudrais souligner que tous les membres de la société ont un rôle vital à jouer dans l'édification de sociétés résilientes,

en particulier en reconnaissant le rôle fondamental des femmes et des jeunes dans la prévention des conflits, les processus de paix et le renforcement de la résilience.

Je terminerai en disant que, comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport, dès lors qu'une même menace pèse sur chacun et chacune d'entre nous, nous n'avons d'autre recours que la coopération et la solidarité, au sein des sociétés et entre nations. L'Autriche est déterminée à élaborer un Nouvel Agenda pour la paix qui resserre les partenariats, débouche sur des solutions communes aux défis communs en matière de sécurité et place les investissements dans le capital humain au cœur des préoccupations. À cet égard, nous avons soumis au Secrétariat une proposition nationale qui reprend un grand nombre des points abordés aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. Zellenrath (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la délégation japonaise, d'avoir organisé le présent débat public et posé des questions qui donnent à réfléchir et orientent notre débat afin d'améliorer nos efforts en matière de consolidation et de pérennisation de la paix.

Avant toute chose, je voudrais mettre en exergue trois points qui, selon nous, aideraient le Conseil à mieux exploiter son potentiel à cet égard : écouter davantage la voix des personnes directement concernées par ce qui se passe dans cette salle, faire un meilleur usage de la Commission de consolidation de la paix et assurer un financement suffisant des mandats.

Premièrement, nous devons entendre beaucoup plus souvent la voix des femmes, des jeunes et des organisations de la société civile lors des discussions tenues au Conseil de sécurité. Entendre directement les personnes touchées ou menacées par un conflit, celles qui sont directement concernées par la question à l'examen ou qui possèdent des connaissances particulières de la situation permettrait non seulement d'enrichir les discussions et les décisions orientées vers l'action, mais aussi de renforcer la légitimité et la représentativité du Conseil. En obtenant de meilleurs résultats dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, nous pourrions améliorer considérablement la consolidation et la pérennisation de la paix et, partant, la stabilité internationale.

Deuxièmement, la Commission de consolidation de la paix est un organe qui a été créé spécifiquement

pour améliorer la consolidation et la pérennisation de la paix. En tant qu'instance transversale jouant un rôle de passerelle, elle a, depuis sa création, acquis une mine de connaissances et de bonnes pratiques. Demander activement à la Commission de prodiguer des conseils au Conseil et inviter la Commission à faire plus souvent rapport au Conseil permettrait de créer des synergies et de renforcer les travaux des deux organes.

Troisièmement, en ce qui concerne le financement, les décisions prises au Conseil ou dans d'autres instances par les États Membres ne peuvent être exécutées correctement si elles ne disposent pas d'un financement adéquat. Pour répondre à ces besoins, l'ONU et, en particulier, le Fonds pour la consolidation de la paix ont besoin d'un financement suffisant, prévisible et durable. Il est très décevant que nous ne soyons pas encore parvenus au sein de la Cinquième Commission à dégager un consensus sur le montant des contributions statutaires destinées à financer le Fonds. Nous exhortons les États Membres à revoir leurs positions, le cas échéant, afin que nous puissions trouver une solution qui permette au Fonds de recevoir des ressources suffisantes grâce à un système de contributions statutaires.

Pour terminer, je voudrais évoquer plusieurs éléments qui, à notre avis, doivent figurer dans le Nouvel Agenda pour la paix, dans le contexte de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

Premièrement, il faut que l'approche inclusive, intégrée, transversale et axée sur les personnes soit le fil conducteur des activités de consolidation de la paix prévues par le Nouvel Agenda pour la paix.

Deuxièmement, une paix durable ne peut être construite sur des esprits brisés. Faisons en sorte que la santé mentale et le soutien psychosocial, encore si souvent négligés, ne soient pas oubliés dans le Nouvel Agenda pour la paix.

Troisièmement, l'histoire nous a montré que les injustices perçues pouvaient se transformer en un cercle vicieux, alimentant les conflits à terme. Le Nouvel Agenda pour la paix doit reconnaître qu'il ne peut y avoir de paix sans justice ni de justice sans paix. Le rétablissement de l'état de droit et l'amélioration de l'accès à la justice sont des éléments essentiels de la consolidation de la paix et doivent par conséquent être pris en compte.

Enfin, le Nouvel Agenda pour la paix doit souligner qu'il importe de renforcer la protection des civils dans les politiques et dans les faits. Cela revêt une importance particulière après le retrait des opérations de

maintien de la paix, afin de prévenir la résurgence des conflits et de garantir que la transition entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix s'effectue de la meilleure façon possible.

Les Pays-Bas attendent avec intérêt de jouer un rôle constructif dans la mise en œuvre de ces éléments cruciaux du Nouvel Agenda pour la paix, en collaboration avec le Secrétariat, les États Membres et les autres parties prenantes qui œuvrent de concert à la prévention des conflits, ainsi qu'à la consolidation et à la pérennisation de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Peñaranda (Philippines) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Japon et l'Ambassadeur Ishikane Kimihiro, qui assure la présidence du Conseil de sécurité, d'avoir organisé cette séance ô combien importante.

Eu égard au thème retenu pour aujourd'hui, les investissements dans les personnes peuvent en effet contribuer aux initiatives multipartites qui favorisent une culture de la paix tout en renforçant notre résilience face à des problèmes complexes. Un aspect essentiel consiste à accroître la participation véritable des groupes vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes.

Un modèle utile d'investissement dans les personnes est le cas du processus de paix du Bangsamoro, dans le sud des Philippines, durant lequel nous avons mis l'accent sur la promotion d'une feuille de route efficace, inclusive et participative, pour la paix et le développement, prenant également en compte le contexte du conflit, la culture et les questions de genre. Grâce aux efforts du Gouvernement philippin, la Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman a promu un dialogue inclusif et participatif impliquant toutes les parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes, les chefs religieux et la société civile. Les Philippines ont forgé cette initiative de paix dans la région après plusieurs décennies de conflits entre factions et clans ennemis. Il s'est avéré essentiel d'investir dans l'éducation de la population pour pérenniser le processus de consolidation de la paix dans le sud des Philippines. Nous avons amélioré les infrastructures éducatives, construit des salles de classe résilientes face aux aléas climatiques, embauché des enseignants compétents, assuré un équilibre entre l'enseignement islamique et l'enseignement laïque, attribué plus de 18 000 bourses pour l'amélioration des compétences techniques, élargi l'accès à l'enseignement supérieur grâce à 1 400 bourses

et facilité l'accès des étudiants à des stages au sein du Gouvernement. L'incidence de la pauvreté dans la région a considérablement diminué au cours des trois dernières années, passant de 56 % à 39 % : la plus forte réduction, et la seule à deux chiffres, enregistrée pendant la pandémie.

Les Philippines appuient l'appel du Secrétaire général en faveur d'un Nouvel Agenda pour la paix. Il devrait selon nous donner à l'ONU les moyens de fournir des outils et des ressources aux personnes vivant dans des zones touchées par des conflits ou à haut risque. Il est essentiel de dispenser une éducation dans ces régions, car cela les rendra plus résilientes et favorisera le développement. Pour garantir la solidité des institutions chargées de promouvoir la paix, nous devons continuer de renforcer l'inclusion des femmes, des jeunes et de la société civile dans le programme de travail de la Commission de consolidation de la paix et leur donner des possibilités de participer activement aux discussions du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits, le maintien de la paix et de la sécurité et la consolidation de la paix après les conflits.

Les Philippines reconnaissent que le financement est une autre composante essentielle de la consolidation de la paix. Nous devons appuyer nos institutions chargées de promouvoir la paix en les dotant des ressources nécessaires et en renforçant les processus participatifs. Le Secrétaire général a déclaré que les progrès réalisés en vue d'assurer un financement adéquat, prévisible et durable des activités cruciales de consolidation et de pérennisation de la paix sont trop limités. Le Conseil de sécurité devrait peut-être examiner l'initiative du Secrétaire général sur l'investissement dans la prévention et la consolidation de la paix et sa proposition tendant à ce que l'Assemblée générale approuve, chaque année, des contributions d'un montant de 100 millions de dollars au Fonds pour la consolidation de la paix.

La Commission de consolidation de la paix est une institution importante qui dirige les efforts en faveur de la paix dans les pays touchés par des conflits. Elle apporte un renfort crucial à la communauté internationale pour faire progresser le programme de paix au sens large. Elle est particulièrement bien placée pour promouvoir une plus grande harmonie entre les dimensions sous-régionale, régionale et internationale des interventions après les conflits. Même si l'interaction entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix est durable, nous devons envisager de renforcer encore son efficacité. Le Conseil pourrait

instaurer des dialogues plus ciblés et axés sur l'obtention de résultats avec la Commission afin de faciliter une interaction plus étroite avec les États non membres du Conseil et les autres organes de l'ONU sur les questions relatives à la consolidation et à la pérennisation de la paix. Les Philippines comptent sur le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix pour poursuivre leur collaboration urgente et importante afin de garantir que l'investissement dans les personnes soit une priorité absolue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Costa Rica.

M^{me} Chan Valverde (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica remercie le Japon d'avoir organisé le présent débat public. Qu'il me soit permis de noter quelques éléments clefs qui pourraient être inclus dans le Nouvel Agenda pour la paix.

Dans son rapport annuel sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2022/740), le Secrétaire général a dénoncé l'inversion des gains générationnels en matière de droits des femmes, à l'heure où les conflits violents, les dépenses militaires, les coups d'État militaires, les déplacements de population et la faim continuent d'augmenter. L'augmentation des dépenses militaires a réduit les ressources financières disponibles pour investir dans la santé, l'éducation, la justice, le développement durable et la protection de l'environnement, qui sont autant d'éléments clefs de la sécurité humaine. Et en l'absence d'efforts appropriés en matière de réglementation des armements, nous pouvons nous attendre à ce que cette situation accentue le détournement de ressources mondiales vers les armements, que l'Article 26 de la Charte des Nations Unies cherche précisément à réduire, ce qui aura des répercussions sur les conflits et la violence armée.

Il est donc plus urgent que jamais que le Conseil de sécurité, avec l'aide du Comité d'état-major, présente des plans pour la mise en place d'un système de réglementation des armements, qui doivent notamment prévoir des efforts plus énergiques pour surveiller et faire appliquer les embargos sur les armes décrétés par le Conseil de sécurité aux niveaux local et régional. De même, les acteurs de l'ONU, tels que les missions de maintien de la paix et les pays fournisseurs de contingents, doivent jouer un rôle central dans le contrôle des armes et des munitions et communiquer les informations pertinentes aux comités des sanctions, conformément à leurs mandats. Toutefois, ils ne le font pas systématiquement à l'heure actuelle.

Le Nouvel Agenda pour la paix doit reconnaître que la violence est une réalité quotidienne dans les foyers et les communautés, et que nos efforts ne doivent donc pas se concentrer uniquement sur les conflits interétatiques et les insurrections armées. Le Costa Rica encourage tous les États à mettre en œuvre des stratégies de prévention de la violence reposant sur des données probantes et dirigées au niveau national afin de s'attaquer aux causes profondes multiples et interconnectées des conflits qui conduisent à la violence, en mettant en place une approche intégrée impliquant de multiples parties prenantes, étant donné que l'action de l'ONU en matière de prévention est répartie à l'échelle du système. Le Costa Rica demande instamment au Secrétaire général, au Conseil de sécurité, à la Commission de consolidation de la paix et au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, entre autres, d'appeler les États Membres à mettre en œuvre des politiques tenant compte des risques de conflit pour lutter contre les crises majeures et les multiplicateurs de risques tels que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les changements climatiques.

Le Nouvel Agenda pour la paix au XXI^e siècle doit reconnaître que si l'armée peut avoir un rôle à jouer dans certaines situations spécifiques, la paix à long terme exige de s'attaquer à la culture du militarisme et aux dépenses militaires excessives. En conséquence, un programme global pour la paix doit viser à remédier à la violence physique et structurelle dont font l'objet certains groupes sur la base du genre, de l'origine ethnique, du handicap, de l'expression religieuse ou politique, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. Comme l'ancien Secrétaire général Kofi Annan l'a souligné à juste titre dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005), le fait de vivre à l'abri du besoin, à l'abri de la peur et dans la dignité est un élément clef de la consolidation et du maintien de la paix, étant donné que la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont intimement liés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mabhongo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous félicitons le Japon d'avoir organisé ce débat public extrêmement important.

Le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU, en particulier la Commission de consolidation de la paix, a été créé pour empêcher les pays de retomber dans des

conflits et pour faire en sorte que l'Organisation suive une approche globale en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au centre de la consolidation et de la pérennisation de la paix se trouve la nécessité de faire de la paix une réalité pour toutes les personnes. La quête de paix est un programme commun pour nous tous à l'ONU. Cependant, une paix durable bénéficiant à tous restera insaisissable tant que les menaces et les risques pour la paix ne seront pas atténués effectivement et efficacement par toutes les parties concernées. Par ailleurs, il faut transformer la manière dont les moteurs et les causes profondes des conflits et de l'instabilité sont abordés. Les déclarations et mesures rhétoriques doivent être remplacées par des stratégies porteuses de transformations et des actions concrètes.

Nous reconnaissons le rôle capital joué par le Conseil de sécurité pour faire progresser les activités de consolidation de la paix. Nous saluons les efforts de consolidation de la paix déployés par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les missions politiques spéciales, notamment pour ce qui est d'appuyer et de promouvoir la stabilité politique, le développement socioéconomique, l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité et du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que la justice transitionnelle. Toutefois, en matière de consolidation de la paix, le succès de toute activité dépendra de la volonté politique, de l'esprit d'initiative, de l'appropriation et des capacités des acteurs nationaux et locaux dans les pays concernés. Dans cette perspective, il est indispensable d'investir dans le capital humain et les institutions. La mise en place d'institutions, un exercice complexe et coûteux pour les pays en transition et en situation consécutive à un conflit, requiert l'appui de l'ONU et de la communauté internationale. En outre, il reste difficile d'assurer un financement durable des activités de consolidation de la paix et cette question fait toujours l'objet de débats sans fin – ce qui est compréhensible, dans la mesure où les fonds disponibles ne sont pas suffisants pour répondre à la demande.

Alors que nous nous préparons à la tenue du Sommet de l'avenir de 2024, le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général nous offre l'occasion de redéfinir l'approche du Conseil de sécurité en matière de paix et de sécurité, et de consolidation de la paix en particulier. L'Afrique du Sud estime que le Conseil devrait investir davantage dans la prévention des conflits et la diplomatie préventive. Pour faire progresser la prévention des conflits en vue d'une paix durable, il sera nécessaire de nouer et de consolider des partenariats

avec un vaste éventail d'acteurs aux niveaux local, régional et international. Pour notre part, nous avons insisté sur l'importance de trouver des moyens novateurs d'associer le secteur privé et les institutions non gouvernementales aux activités de consolidation de la paix. De même, les partenariats sont cruciaux et nécessaires pour répondre et s'adapter aux problématiques mondiales telles que les catastrophes naturelles, les pandémies et les crises financières, lesquelles exigent de la résilience de la part des personnes et des institutions, ainsi que pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Enfin, il est impératif d'investir non seulement dans le capital humain et les institutions, mais aussi dans la lutte contre les menaces internes et externes à la paix dans les pays concernés. En adoptant une telle approche, nous pouvons renforcer la résilience face aux défis qui réduisent à néant les dividendes de la paix, en nous appuyant sur les fonctions collectives et complémentaires du Conseil de sécurité et du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre présidence remarquable, et à saluer la formidable énergie dont vous faites preuve, une énergie qui n'a peut-être jamais été égalée par d'autres membres du Conseil.

Le Pakistan se félicite de ce débat relatif à l'investissement dans les personnes pour renforcer leur résilience face à des défis complexes. Les personnes sont au cœur de l'ordre mondial tel qu'il est conçu dans la Charte des Nations Unies, qui commence par les mots suivants : « Nous, les peuples ». Cet ordre mondial a été bâti sur le principe central de la Charte, à savoir le droit des peuples à l'autodétermination. Les objectifs énoncés dans la Charte comprennent, comme l'indique l'Article 55, le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social, ainsi que la solution des problèmes internationaux dans les domaines économique, social, de la santé publique et autres problèmes connexes et le respect universel des droits de l'homme.

Il est évident qu'au cours des sept dernières décennies, les peuples des Nations Unies n'ont pas fait l'objet d'une attention suffisante. Bien que la plupart des peuples des 193 États Membres de l'Organisation des

Nations Unies aient exercé leur droit à l'autodétermination, un certain nombre d'entre eux en ont été empêchés par l'occupation et la répression étrangères. Deux des conflits les plus insolubles figurant à l'ordre du jour du Conseil de sécurité – la Palestine et le Jammu-et-Cachemire – continuent de s'envenimer et de menacer la paix et la sécurité internationales du fait de la négation, par l'occupation étrangère, de ce droit à l'autodétermination. La réalisation du droit à l'autodétermination des peuples de Palestine et du Jammu-et-Cachemire doit être une priorité pour le Conseil de sécurité. Nous ne sommes pas non plus parvenus à garantir le respect universel des droits de l'homme. Nous assistons à la perpétuation de violations flagrantes et systématiques des droits humains, notamment dans les situations de conflit et d'occupation étrangère. Les efforts déployés en faveur de la promotion des droits humains sont souvent réduits à néant par des pratiques de deux poids, deux mesures et par les priorités politiques de certains de ceux qui prétendent en être les premiers défenseurs.

L'ONU n'a pas non plus à ce jour réussi à assurer le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social. Notre monde est beaucoup plus riche qu'il y a 78 ans, mais les inégalités se sont accrues et le fossé entre riches et pauvres ne cesse de se creuser. Plus de 800 millions de personnes vivent dans l'extrême pauvreté, privées d'emploi et de moyens de subsistance décents, souvent à la limite de la survie. Ces trois dernières années, les perspectives des pauvres ont été bouleversées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les conséquences des changements climatiques et la multiplication des conflits. L'interdépendance entre la paix et le développement n'est plus à démontrer. Il est désormais évident que les conflits prolifèrent dans les régions les plus pauvres du monde et que le terrorisme, qui se nourrit des injustices et des privations, y gagne du terrain. Pour bâtir une paix résiliente, il nous faut un développement résilient. Il est donc impératif de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les 17 objectifs de développement durable de manière globale et universelle. Nous devons alléger le fardeau de la dette des 54 pays en développement en proie au surendettement, atteindre l'objectif consistant à consacrer 0,7 pour cent du revenu national brut des pays développés à l'aide publique au développement, et réaffecter les droits de tirage spéciaux inutilisés du Fonds monétaire international à des fins de développement. Nous devons recapitaliser les banques multilatérales de développement, augmenter

considérablement les prêts à des conditions concessionnelles et réduire les coûts d'emprunt exorbitants imposés aux pays en développement. Nous devons restructurer les régimes commerciaux et fiscaux déséquilibrés et aligner l'accès à la technologie sur les objectifs de développement durable.

Il y a une ironie tragique dans le fait que les personnes les plus exposées aux conséquences croissantes des changements climatiques sont celles qui ont le moins contribué à ces changements et au réchauffement de la planète. Le récent rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat souligne que les changements climatiques sont un « facteur multiplicateur de risques », en particulier dans les régions qui connaissent des difficultés. Pour parvenir à une paix durable, il sera crucial de mettre en œuvre le programme d'action pour le climat en faveur de l'atténuation des risques, de l'adaptation et de la compensation des pertes et préjudices, et de garantir la justice climatique en adhérant au principe des responsabilités communes mais différenciées, et en apportant un appui adéquat à l'adaptation et une aide compensatoire pour les pertes et préjudices subis par les pays en développement les plus vulnérables.

À la suite des récentes inondations dévastatrices qui l'ont frappé, le Pakistan a élaboré un plan de relèvement, de réadaptation et de reconstruction résilient, en coopération avec ses partenaires de développement. Nous nous félicitons du large soutien apporté au plan et à ses objectifs fondamentaux, qui visent à reconstruire de manière résiliente. Nous espérons que cet élan de solidarité et de coopération internationales marquera l'ensemble des efforts de la communauté internationale pour faire en sorte que tous les peuples aient les moyens de relever les défis complexes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui dans les domaines de la paix, du développement et des changements climatiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République dominicaine.

M^{me} Carlson (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à remercier le Japon et le féliciter de son engagement en faveur de questions aussi importantes comme celle qui nous réunit aujourd'hui. Nous remercions également la Vice-Secrétaire générale et les autres intervenants.

L'année 2023 à peine commencée, nous pouvons déjà constater que des pays de toutes les régions

continuent d'être confrontés à des menaces latentes pour la stabilité et la paix. L'environnement actuel présente de nombreux défis, notamment une crise humanitaire, qui s'aggrave, une crise sécuritaire, une insécurité alimentaire aiguë ainsi que les effets dévastateurs des changements climatiques. Le défi actuel consiste à régler les conflits existants tout en empêchant l'émergence de nouveaux conflits. Il est de notre responsabilité, non seulement de prévenir l'escalade de la violence, mais aussi de planifier à long terme, d'identifier et de traiter les problèmes sous-jacents. La Commission de consolidation de la paix a été un cadre exemplaire à cet égard en permettant l'échange continu d'idées avec divers acteurs quant à la manière d'améliorer les réponses et de venir en aide à des pays et des régions spécifiques. Nous réaffirmons qu'il importe que la Commission de consolidation de la paix approfondisse et élargisse son rôle consultatif et son action en coopération avec le Conseil de sécurité. Il est impératif, pour que la consolidation de la paix soit couronnée de succès, de s'inspirer de l'exemple de la Commission et d'entretenir des relations étroites avec les pays dans lesquels l'action menée est axée sur les priorités nationales et l'appropriation nationale des résultats obtenus.

Comme nous avons pu le voir en 2022, la Commission de consolidation de la paix a conseillé le Conseil à plusieurs reprises. Toutefois, la Commission peut jouer un rôle plus important en attirant l'attention sur des situations qui pourraient autrement être négligées en raison de la multitude de crises parallèles ou à propos desquelles le Conseil n'est pas en mesure de parvenir à un consensus. De même, la Commission peut s'avérer très utile pendant et après les périodes de transition des opérations de maintien de la paix. Nous devons intégrer davantage les efforts de réconciliation au programme de travail des organismes des Nations Unies, étant donné qu'ils disposent d'une vaste expérience et d'atouts, tels que l'impartialité et la neutralité, qui peuvent contribuer à la réconciliation.

Nous avons constaté que l'inclusion des voix des femmes et des jeunes renforce encore davantage le potentiel des outils dont nous disposons pour atteindre nos objectifs en tant qu'organisation. Depuis des décennies, les femmes jouent un rôle de premier plan dans la défense de la paix et de la sécurité, notamment dans le cadre des mesures prises pour faire face aux conflits armés, aux crises politiques et à la violence armée. De même, nous devons continuer à renforcer le rôle des jeunes dans la consolidation de la paix et la sécurité en augmentant leur participation effective et en développant

leur potentiel illimité en ce qui concerne l'édification de sociétés plus inclusives, justes et durables. C'est pourquoi nous devons intensifier la coordination et la collaboration entre les acteurs concernés pour travailler main dans la main avec les jeunes en tant qu'agents du changement et bâtisseurs d'un avenir meilleur dans le cadre de la consolidation de la paix. Les partenariats pour la consolidation et le maintien de la paix sont tout aussi cruciaux, en particulier avec la société civile, les institutions financières internationales, le monde universitaire, le secteur privé, les donateurs, les décideurs et, surtout, les communautés locales. La République dominicaine n'a cessé d'insister sur l'importance cruciale d'une réponse globale, coordonnée et unifiée entre les pays et les régions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Sierra Leone.

M. Turay (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public.

La Sierra Leone appuie l'idée selon laquelle il est fondamental d'investir dans les personnes pour renforcer la résilience face à des défis complexes, notamment, mais sans s'y limiter, l'insécurité alimentaire, les pandémies et les conséquences néfastes des changements climatiques. Aux yeux de certains partisans de la consolidation de la paix, la résilience peut agir comme un intermédiaire qui facilite la coopération entre les acteurs de la sécurité, du secteur humanitaire et du développement intervenant dans des crises prolongées. La résilience a aussi trait au renforcement des capacités, par opposition aux fragilités ou au phénomène des États dits faillis. Un facteur clef pour renforcer la résilience, la consolidation de la paix et la pérennisation de la paix est le montant de l'investissement dans le capital humain, en particulier dans le développement des capacités humaines dans divers domaines d'activité. Les acteurs internationaux accordent souvent trop peu d'attention à ce facteur, voire le sapent, dans le cadre de l'action humanitaire, de l'aide au développement, de la reprise après sinistre et des efforts de consolidation de la paix.

Par conséquent, pour renforcer la résilience face à ces défis, il est primordial que toutes les parties prenantes, les gouvernements, la société civile, le secteur privé, les femmes et les jeunes mènent une action holistique afin d'exploiter pleinement le potentiel des personnes en développant leurs capacités. À cet égard, l'approche que nous avons adoptée en Sierra Leone pour

développer le capital humain repose sur notre politique nationale d'éducation gratuite de qualité, en y intégrant l'idée radicale d'une bonne éducation pour tous. Afin de démontrer son engagement indéfectible en faveur d'un programme d'éducation gratuite et de qualité, le Gouvernement a alloué, au cours des quatre dernières années, 22 % du budget national au secteur de l'éducation. Cette orientation stratégique met l'accent sur l'inclusion des groupes historiquement marginalisés, notamment les filles enceintes, les parents apprenants, les enfants handicapés, les enfants des zones rurales et mal desservies et les enfants issus de familles à faibles revenus. Elle fournit des lignes directrices pour la prise de décision et la rationalisation des processus afin que les écoles de tout le pays soient accessibles et ouvertes à tous les enfants, sans stigmatisation, harcèlement, intolérance ou exclusion d'aucune sorte.

En ce qui concerne les éléments qui devraient faire partie du Nouvel Agenda pour la paix dans le contexte de la consolidation de la paix, nous suggérons que les femmes et les filles soient placées au centre de toutes les politiques de sécurité. Bien que les questions de genre aient été prises en compte et soient devenues une priorité dans les politiques de paix et de sécurité, il convient d'en faire davantage pour atteindre les objectifs fixés de longue date, notamment en termes des ressources nécessaires et de volonté politique pour garantir une participation significative ainsi que pour intégrer l'analyse des questions de genre à tous les aspects des efforts de paix et de sécurité. En outre, nous devons appuyer les actions de prévention menées par des jeunes. Ces derniers sont des acteurs importants pour instaurer une paix durable. Les jeunes doivent être traités comme des partenaires dans le cadre des efforts pour la consolidation de la paix, qui sont de longue haleine, pour créer une culture de la prévention, en reconnaissant entre autres leurs expériences de vie, leur rôle de leader et leurs compétences, ainsi qu'en mettant à leur disposition des ressources, notamment financières et en matière de formation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Népal.

M. Rai (Népal) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence japonaise d'avoir organisé cet important débat.

La paix internationale, le progrès social et de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande pour tous les peuples étaient les principales promesses que l'Organisation des Nations Unies était appelée à

tenir à sa création. Cependant, les défis à la paix internationale n'ont cessé de se multiplier. La pauvreté, la faim et les maladies ont dévasté, et ravagent encore à ce jour, la vie de milliards de personnes. Le développement, la paix, la sécurité et les droits humains sont indissociables et se renforcent mutuellement. Si nous mettons l'accent sur le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international pour prévenir les conflits et consolider la paix, nous ne saurions trop insister aussi sur l'accélération de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment l'objectif 16 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, afin de réduire les facteurs de conflit. Les sociétés pauvres et sous-développées sont aux prises avec des problèmes de sécurité liés à la faim, à la pauvreté et à l'exclusion. Il faut donc investir dans les personnes afin de rompre le cercle vicieux des conflits et de mettre la société sur la voie de la paix et de la prospérité. L'investissement, en particulier dans les femmes et les jeunes, au profit du renforcement des compétences, de l'éducation, de la santé, de la nutrition et de l'hygiène, peut faire beaucoup pour transformer le capital humain, qui est le moteur du développement économique des pays. Seule une main-d'œuvre compétente et en bonne santé a ce qu'il faut pour accélérer la marche vers la prospérité économique et relever avec résilience les défis complexes, notamment les chocs extérieurs.

Pour être efficace, la consolidation de la paix doit mobiliser l'ensemble du système des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix, les organisations régionales et les acteurs locaux de la paix. Des dialogues réguliers et une coopération solide entre toutes les composantes du système des Nations Unies s'imposent afin d'identifier les problèmes et d'y remédier avec les outils appropriés et les ressources adéquates. Un financement suffisant, prévisible et durable est indispensable à la consolidation de la paix et pour empêcher la reprise des conflits. Par sa proposition d'un Nouvel Agenda pour la paix dans *Notre Programme commun* (A/75/982), le Secrétaire général appelle à un engagement général et renouvelé à aborder de manière globale les initiatives de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

Fort de sa propre expérience de pays sortant d'un conflit, le Népal insiste sur les efforts de consolidation de la paix dirigés par les pays concernés et fondés sur un dialogue constant, le principe de responsabilité, l'inclusion et la participation. La participation véritable des femmes, des jeunes et des minorités ethniques et religieuses a été une des pierres angulaires de notre

processus de paix. En matière de consolidation de la paix, depuis 1958, le Népal contribue aux opérations de paix des Nations Unies en leur fournissant des soldats de la paix pour maintenir et consolider la paix dans maintes parties du monde en proie à des conflits. Les menaces à la paix sont multidimensionnelles, et notre réponse doit donc se fonder sur une approche holistique de la paix et de la sécurité et du développement politique et socioéconomique, y compris lorsqu'il est question de climat. Elle doit rassembler les acteurs politiques en favorisant la confiance et la collaboration afin de mettre un terme aux situations de conflit et de pérenniser la paix.

En somme, l'investissement dans les personnes a pour effet non seulement de réduire les conflits et l'instabilité, mais aussi de renforcer la paix perpétuelle, la stabilité et le développement auxquels nous aspirons tous et toutes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Mongolie.

M. Vorshilov (Mongolie) (*parle en anglais*) : La Mongolie remercie vivement le Japon d'avoir pris l'initiative de convoquer le débat fort opportun de ce jour sur la consolidation et la pérennisation de la paix, et nous tenons par ailleurs à remercier la Vice-Secrétaire générale et le Président de la Commission de consolidation de la paix de leurs exposés.

Le Conseil de sécurité est chargé au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les processus de paix menés sous la médiation de l'ONU se sont multipliés depuis les années 1990 et ont énormément contribué à promouvoir la paix dans le monde. Dans le monde agité d'aujourd'hui, en proie à des problèmes de sécurité à la fois classiques et d'un nouveau genre, le rôle du Conseil de sécurité dans la consolidation et la pérennisation de la paix ne fait donc que croître. Selon nous, pour mieux remédier aux menaces émergentes et aux multiplicateurs de risques et afin de vraiment consolider et pérenniser la paix, le Conseil de sécurité devrait prêter une attention encore plus grande à la voix de tous les États Membres, y compris les pays en développement et les petits pays. Pour ne donner qu'un exemple, nous savons tous que l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine fournissent plus de 90 % des contingents et du personnel de police mis à disposition des opérations de paix des Nations Unies, et que bien des pays, comme le mien, la Mongolie, se classent haut sur la liste en termes de soldats de la paix par habitant.

Nombre des personnes qui se sont exprimées avant moi ont souligné que, des trois aspects de la consolidation de la paix qui se renforcent mutuellement, la dimension socioéconomique et environnementale gagne sans cesse en importance, et cela vaut en particulier pour les pays en développement, les petits pays et les pays ayant des besoins particuliers. Par exemple, la pandémie et les conflits ont retardé, sinon anéanti les progrès durement obtenus pour la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, aggravant encore leurs vulnérabilités. Les handicaps structurels persistants et la crise climatique qui ne faiblit pas sont exacerbés par les pénuries alimentaires, la hausse des prix de l'énergie et les crises financières. Nous avons donc besoin d'être entendus et de nous investir dans toutes les dimensions de la consolidation et de la pérennisation de la paix. À cette fin, les petits pays en développement et les petits pays devraient également accentuer leurs efforts et avoir des occasions de participer de manière constructive aux débats publics et autres activités du Conseil de sécurité.

À ce propos, je tiens à exprimer l'appui de la Mongolie à l'initiative du Secrétaire général de définir un Nouvel Agenda pour la paix. Parmi les six domaines d'action potentiels du Nouvel Agenda, je retiens particulièrement la prévention et les questions liées aux femmes et aux filles. Le fait est que la prévention et la diplomatie préventive, qui sont au cœur des efforts de consolidation et de pérennisation de la paix, ont besoin de prospective stratégique, d'investissement et de coopération régionale et sous-régionale. En outre, toutes les activités de sécurité et de consolidation de la paix doivent mettre les jeunes, qui sont notre avenir, en leur centre, de même que les femmes. À cet égard, nous avons chaleureusement accueilli et soutenu la création, à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse. La Mongolie est très attachée à l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et sur les jeunes et la paix et la sécurité, et participe activement aux activités régionales relatives à ces deux programmes. L'autonomisation des femmes et des jeunes renforce la résilience locale. Pour apporter de vrais changements, nous avons besoin d'engagements fermes et d'efforts concertés, au niveau tant national que régional. Les gouvernements devraient s'employer à créer une culture de paix et un climat exempt de conflit. Pour cela, nous avons également besoin de programmes

de développement des compétences de direction, et il faudrait promouvoir l'éducation formelle et non formelle à tous les niveaux de la société afin d'appuyer et d'autonomiser les jeunes.

Pour terminer, je réaffirme que la Mongolie participera activement à l'entreprise urgente et essentielle de consolidation et de pérennisation de la paix aux niveaux régional et international.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Kadiri (Maroc) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous remercier chaleureusement, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat public du Conseil de sécurité. Je saisis également cette occasion pour remercier M^{me} Amina Mohammed et M. Muhammad Abdul Muhith pour leurs présentations riches et exhaustives de ce matin.

Les conflits actuels impliquent des dynamiques transfrontalières et géopolitiques complexes et multidimensionnelles, notamment des groupes armés et séparatistes, de la criminalité transnationale organisée, du terrorisme et du trafic illicite d'armes. Face à ces défis, il importe de renforcer le multilatéralisme, afin de maintenir la paix et la sécurité internationales, de favoriser le développement durable, de lutter contre les changements climatiques et la pauvreté, de promouvoir des solutions politiques aux conflits, dans le plein respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale des États Membres, et de favoriser la reconstruction post-conflit.

Le Maroc soutient toutes les actions entreprises par le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les institutions spécialisées des Nations Unies pour assurer une représentation égale des femmes dans les institutions nationales, régionales et internationales, ainsi que les efforts consentis par les États Membres dans ce cadre, mais également pour promouvoir le rôle clef des femmes dans la prévention et la résolution des conflits, ainsi que dans le maintien et la consolidation de la paix, et leur donner les moyens d'influencer la prise de décisions à tous les niveaux. Animé par cette conviction et par l'esprit de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, le Royaume du Maroc a lancé, le 23 mars 2022, son plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité. Ce plan d'action s'inscrit dans le cadre de la vision éclairée de S. M. le Roi Mohammed VI pour la promotion de l'égalité hommes-femmes, en tant que fondement d'une société juste, démocratique et égalitaire.

En outre, le Maroc salue les efforts considérables investis par le Secrétaire général pour promouvoir le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité en tant que catalyseur pour la réalisation de nouveaux objectifs pour la paix, conformément à la résolution 2250 (2015) et au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et ce à travers le renforcement de la solidarité entre les générations et la promotion de la participation réelle et effective des jeunes dans la prise de décisions. Dans le même cadre, nous saluons également l'importance accordée par le Secrétaire général aux jeunes et aux générations futures dans *Notre Programme commun* (A/75/982).

S'agissant de la promotion de la collaboration entre le Conseil de sécurité et les autres organes de l'ONU, en vue d'assurer des stratégies plus cohérentes pour renforcer la résilience et l'efficacité des institutions, le Maroc estime que la communauté internationale dispose d'une bonne pratique, à savoir la relation entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix, qui a connu un renforcement louable lors de ces dernières années.

Grâce au travail des présidents consécutifs de la Commission de consolidation de la paix, des progrès notables ont été accomplis dans le renforcement du rôle crucial de la Commission, notamment en termes de promotion de son caractère consultatif auprès du Conseil de sécurité, manifesté par les 17 fois où la Commission a émis des recommandations au Conseil de sécurité en 2022. Le Maroc est honoré de contribuer à cette dynamique, en sa qualité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix.

Le Royaume du Maroc réitère son plein soutien à la proposition du Secrétaire général visant à développer un Nouvel Agenda pour la paix, axé sur l'investissement dans la prévention et la consolidation de la paix. Nous sommes convaincus que cet agenda encouragera les États Membres à apporter un nouvel ensemble de réponses collectives pour faire face à nos défis communs, à promouvoir le financement de la consolidation de la paix qui reste un défi critique, et aussi à réaffirmer nos engagements à poursuivre des résultats orientés vers l'action pour la consolidation de la paix. Ce nouvel agenda pour la paix devrait prendre en considération certaines priorités, notamment : premièrement, un engagement plus poussé dans la maîtrise des armements et du désarmement, en examinant les moyens par lesquels l'ONU peut contribuer à revitaliser cet objectif ;

deuxièmement, une focalisation sur les implications du changement climatique en matière de sécurité, puisque le Nouvel Agenda constitue une plateforme propice pour mettre en lumière le rôle clef et indispensable de l'ONU dans la fourniture d'informations et d'actions fondamentales concernant cette menace existentielle ; et, troisièmement, un renforcement de la valeur et des capacités de prévention, de maintien, de consolidation et de pérennisation de la paix de l'ONU, et ce, à travers l'utilisation du Nouvel Agenda pour la paix pour discuter de la manière dont l'ONU peut utiliser ses canaux pour faire face aux menaces évolutives à la paix et la sécurité internationales.

Par ailleurs, nous réaffirmons l'importance critique d'allouer un financement adéquat, suffisant et prévisible aux actions de la consolidation de la paix. Nous réitérons notre soutien à la proposition du Secrétaire général d'allouer un montant de 100 millions de dollars du budget ordinaire de l'Organisation au Fonds pour la consolidation de la paix.

Pour conclure, le Royaume du Maroc soutient fermement l'engagement du Secrétaire général à mettre en œuvre le Nouvel Agenda pour la paix qui répond aux défis de ce XXI^e siècle. En mobilisant tous les outils à notre disposition de manière collective, nous pouvons maintenir une paix durable et viable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rae (Canada) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter pour avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. Nous sommes confrontés à de nouvelles menaces et à de nouveaux défis complexes qui sapent la paix et la sécurité internationales, inversent le développement mondial et mettent en péril les droits de la personne. L'invasion et la guerre d'agression illégale de la Russie contre l'Ukraine sont une manifestation de cette tendance. Il en va de même des grandes menaces que sont les conflits, les changements climatiques et la maladie à coronavirus (COVID-19), auxquelles de nombreux pays du monde sont confrontés, alors qu'ils sont également aux prises avec des chocs alimentaires, énergétiques et financiers difficiles.

La confiance, la vérité, le droit et la solidarité sont tous victimes de l'impact corrosif des promesses non tenues, de la corruption, de la propagande, des agressions et des mauvais comportements. Nous vivons tous avec l'impact des crises en cascade qui nous entourent. Nous devons faire preuve de flexibilité, de créativité

et d'innovation pour y répondre. La prévention des conflits, le rétablissement de la confiance et la réaffirmation de l'importance d'investir dans ces processus avec de l'argent réel, tel est notre défi commun. J'aimerais soumettre trois observations à la réflexion.

(l'orateur poursuit en anglais)

En bref, nous devons tirer parti de l'avantage comparatif de tous les organes et organismes des Nations Unies. Il est vrai qu'en vertu de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité porte la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais il n'en assume pas la responsabilité exclusive. Nous pensons que face à l'abus du droit de veto, il est d'autant plus important que nous soyons encore plus innovants dans notre façon de relever les défis.

Nous faisons tous face à des menaces contemporaines qui ne connaissent pas de frontières et qui n'entrent pas dans des catégories bien définies, mais qui concernent tous les piliers de l'Organisation et l'ensemble du système des Nations Unies. C'est là que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix, pour ne citer que ces trois institutions, ainsi que tous les autres organismes, peuvent appuyer et compléter les efforts du Conseil.

La Commission de consolidation de la paix est une instance essentielle qui permet aux États de participer à un dialogue constructif sur les défis urgents de la consolidation de la paix. Grâce à la Commission, nous pouvons réunir, et avons réuni, des institutions financières internationales et régionales et le secteur privé autour d'une même table. Cela a permis de mieux comprendre les moteurs économiques des conflits et de l'instabilité, ainsi que les réponses à apporter pour les endiguer. Nous espérons que le Conseil de sécurité utilisera les conseils de la Commission de consolidation de la paix à bon escient. En tant que membre de la Commission, nous continuerons de l'encourager à présenter au Conseil des avis opportuns et orientés vers l'action.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'inclusion, les femmes doivent prendre part aux discussions sur toutes les questions relatives à la paix et à la sécurité. Leur participation concrète offre des occasions singulières et cruciales de créer des solutions transformatrices et, à terme, des sociétés plus inclusives. Nous devons faire davantage pour éliminer les obstacles qui empêchent les femmes de participer activement au dialogue sur

les questions qui influent profondément sur leur vie. Il faut donc que le Conseil de sécurité et les autres organismes des Nations Unies déploient des efforts concertés pour faire entendre la voix des femmes et de toutes les personnes touchées par les conflits, qui sont trop souvent exclues des débats sur la paix et la sécurité.

Enfin, en ce qui concerne les ressources, j'ai déjà dit en d'autres lieux et à plusieurs reprises qu'une stratégie sans ressources n'est rien d'autre qu'une hallucination. Consolider la paix demande du temps, de la patience, une volonté d'écoute et de l'argent. Nous devons penser aux milliards que nous dépensons pour le maintien de la paix après que les conflits ont éclaté, et souvent lorsqu'ils sont déjà profondément ancrés dans les sociétés dans lesquelles on nous demande d'intervenir. Nous ne consacrons qu'un pourcentage minuscule de ce montant à la prévention. C'est une grosse erreur. Nous devons la corriger.

Les demandes relatives à chaque aspect du dispositif de consolidation de la paix dépassent les ressources disponibles. Pourtant, nous savons que, si nous ne faisons rien, le coût de la transition d'un conflit vers la paix est beaucoup trop élevé. Nous avons besoin de nouveaux investissements. Nous sommes fiers d'avoir récemment confirmé notre annonce de contribution de 70 millions de dollars au Fonds pour la consolidation de la paix. Nous espérons pouvoir aller de l'avant avec les contributions statutaires, qui nous semblent particulièrement nécessaires.

Nous nous sommes tous engagés dans un programme ambitieux en vue du Sommet de l'avenir, qui se tiendra en 2024. Cela inclut l'examen de la proposition de Nouvel Agenda pour la paix formulée par le Secrétaire général. Cela nous donne l'occasion de réaffirmer notre attachement à la consolidation de la paix et à la prévention, tout en veillant à ce que l'Organisation soit en mesure de relever les nombreux défis auxquels nous sommes confrontés. Il est temps pour nous tous de saisir cette occasion. Je peux affirmer que mon pays, le Canada, veillera, avec nous tous, à ce que nous fassions tout notre possible pour nous mobiliser et réussir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

M^{me} Mrad (Liban) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer nos sincères remerciements à la présidence japonaise du Conseil pour avoir organisé ce débat public dans les circonstances difficiles que

connaît notre monde aujourd'hui, avec 27 conflits en cours simultanément dans différentes parties du monde.

Le thème de la séance d'aujourd'hui nous incite à réfléchir à la question suivante : la sécurité et la stabilité sont-elles la porte d'entrée vers la paix ou le développement et la prospérité des sociétés ? Nous pensons que ces deux composantes se renforcent mutuellement et ne peuvent être envisagées séparément. Aucune situation ne peut être renforcée, aucune société ne peut avancer et aucune paix ne peut prévaloir sans la mise en place d'un environnement favorable qui repose au moins sur la résilience et la résistance des populations. Il n'y a pas de développement sans stabilité. Il n'y a pas de justice sociale, de sentiment de sécurité ni d'égalité des droits et des devoirs sans appareil institutionnel solide et robuste, capable de résister à toute crise grave.

Aujourd'hui, je représente un pays, et je le dis avec amertume et le cœur brûlant, qui ne réunit pas les conditions de base pour faire preuve de résilience face à une crise économique et financière sans précédent dans son histoire moderne, ce qui, malheureusement, nous a récemment coûté la perte de notre droit de vote au sein de l'Organisation, dont le Liban était un des principaux piliers lors de sa fondation et de la rédaction de la Charte.

En outre, l'impasse dans laquelle se trouvent les institutions constitutionnelles du Liban a été aggravée par l'afflux massif de réfugiés et de personnes déplacées de différentes nationalités, charge que le Liban supporte, avec toutes les difficultés importantes qui en résultent. Malgré ce tableau sombre, le principal facteur de la résilience reste l'ingéniosité humaine et la capacité de s'adapter aux crises jusqu'à ce qu'elles prennent fin. Cependant, ce type de résistance, de résilience et de constance dans l'œil du cyclone n'est pas viable à long terme dès lors que les éléments de base nécessaires au bien-être et à une vie décente sont absents et que les conditions de sa continuité ne sont pas réunies.

S'agissant du thème important qui fait l'objet du débat d'aujourd'hui, nous pensons que le Conseil est invité à examiner les menaces émergentes et les multiplicateurs de risques dans le cadre d'un dialogue élargi et inclusif avec un vaste éventail d'acteurs, y compris, mais sans s'y limiter, les États non membres du Conseil, les institutions spécialisées des Nations Unies, les organisations régionales, les institutions financières internationales et la société civile sous toutes ses formes, y compris le secteur privé. Il est d'autant plus important d'élargir les consultations à une pluralité d'acteurs que les menaces souvent transnationales, interconnectées

et parfois nouvelles doivent de plus en plus être examinées dans leur globalité. À la lumière de ces facteurs, le mandat fédérateur et transversal de la Commission de consolidation de la paix pourrait être étendu à tous ces acteurs, afin de créer potentiellement de nouvelles synergies entre toutes les parties prenantes concernées et d'accroître la flexibilité et les capacités de réaction rapide du Conseil de sécurité, tout en renforçant la légitimité du Conseil, et de l'ONU dans son ensemble, auprès du public.

Le Conseil de sécurité peut tirer meilleur parti du pouvoir de mobilisation de la Commission de consolidation de la paix en élargissant son mandat afin de promouvoir une interaction plus efficace avec les États non membres du Conseil et les organismes des Nations Unies et en permettant une formalisation des partenariats avec les organisations de la société civile. Ce faisant, le Conseil intensifierait concrètement ses efforts en vue de créer un environnement participatif pour ce qui est de la conception et de la mise en œuvre des stratégies de consolidation de la paix, environnement qui pourrait inclure, entre autres, les femmes, les jeunes et d'autres groupes marginalisés. Pour mettre en place des institutions résilientes, il faut impérativement établir au préalable une liste précise des vulnérabilités externes et internes de ces institutions. Il va de soi qu'il faut respecter les principes souverains, ainsi que les particularités nationales et les cultures spécifiques de chaque État Membre.

Enfin, en supposant qu'on a, au préalable, dûment déterminé les vulnérabilités des institutions nationales, le renforcement des capacités jouera un rôle central dans la création, le renforcement et le développement de la résilience institutionnelle. En étoffant les capacités des fonctionnaires, des organisations de la société civile et d'autres acteurs clefs, les États Membres peuvent améliorer l'efficacité et la responsabilisation de leurs institutions à court, moyen et long terme, tout en favorisant et en cultivant l'indispensable participation des citoyens. De plus, il faut accorder une attention particulière aux femmes et aux jeunes, ainsi qu'aux groupes marginalisés et vulnérables de la société, afin que les institutions soient à la fois représentatives et inclusives. À cet égard, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité sont des instruments utiles pour réaliser cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

M. Mythen (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Japon d'avoir organisé ce débat crucial. Je remercie également les intervenants qui se sont exprimés ce matin. Leurs exposés nous rappellent que, même si la responsabilité première de la paix et de la sécurité revient au Conseil de sécurité, d'autres organismes des Nations Unies et organisations locales sont indispensables pour concrétiser cet objectif.

Le mandat de l'Irlande en tant que membre élu du Conseil de sécurité ayant récemment pris fin, je voudrais évoquer trois mesures que le Conseil peut prendre pour investir dans la paix.

Premièrement, nous devons mettre l'accent sur la prévention et les interventions rapides, un domaine dans lequel le Conseil échoue systématiquement. Cela va de soi non seulement sur le plan politique et moral, mais aussi sur le plan financier, car la prévention permet de sauver des vies et de limiter les dépenses. Cela signifie qu'il faut avoir le courage d'agir dès les premiers signes de crise, et qu'il faut être plus actif en matière de prévention en amont. L'accent mis sur la prévention dans le Nouvel Agenda pour la paix offre une occasion d'avancer dans ce domaine. Durant notre mandat au Conseil, nous avons constaté l'importance d'une réponse rapide face à la crise en cours en Éthiopie. À l'heure actuelle, il est crucial que le Conseil continue de surveiller la situation en Arménie et en Azerbaïdjan. Nous ne trouverons pas toujours rapidement des solutions, mais des réactions rapides du Conseil, des interventions rapides menées en tandem avec les démarches régionales nous permettront de nous acquitter de notre mandat. Plus nous tarderons à comprendre les causes profondes des conflits et à en tenir compte, plus les populations auront faim, plus leur pauvreté s'aggravera, et plus il y aura des risques de conflit.

Pour pérenniser la paix et protéger les droits humains, il faut s'attaquer aux facteurs de conflit, tels que les inégalités, les changements climatiques et les déplacements. Cela exige une action conjointe des acteurs de l'humanitaire, du développement et du soutien à la paix, afin de retrouver la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. Cela requiert aussi un financement durable des activités de consolidation de la paix, notamment une augmentation des contributions volontaires et statutaires au Fonds pour la consolidation de la paix, dont l'Irlande est un partenaire de longue date.

Deuxièmement, le Conseil doit s'adapter à l'évolution du monde qui nous entoure et donner les moyens d'agir à d'autres acteurs, notamment la Commission

de consolidation de la paix. Chaque mois, la Commission fait profiter le Conseil de ses conseils. Il est grand temps que le Conseil se serve de ces conseils pour agir, dès lors que c'est possible. L'avis de la Commission de consolidation de la paix sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel indiquait qu'il fallait s'attaquer aux effets néfastes des changements climatiques et renforcer les institutions démocratiques. Nous pensons que cela doit être pris en compte dans la prorogation du mandat et la déclaration de la présidence actuellement à l'examen. Tenir compte de tels avis ne revient pas à outrepasser les mandats, mais à exploiter pleinement leur potentiel. Mutualiser nos forces dans l'intérêt de notre planète et de ses habitants est l'essence même du multilatéralisme.

Vous nous avez demandé, Monsieur le Président, quelles sont les voix qui doivent être entendues. Troisièmement donc, alors que les États Membres et le Secrétaire général s'apprentent à élaborer le Nouvel Agenda pour la paix, le Conseil doit se préoccuper des questions relatives à l'inclusion, tout particulièrement s'agissant des femmes et des jeunes. Pour des générations entières de jeunes, la violence sur l'île d'Irlande fut une réalité quotidienne. À l'approche du vingt-cinquième anniversaire de l'Accord du vendredi saint, nous restons fermement convaincus que nous ne pouvons pas parvenir à une paix durable sans donner des moyens d'action à celles et ceux qui hériteront de cette paix. De plus, nous devons faire en sorte que la société civile participe activement à la consolidation de la paix. Nous devons en particulier appliquer la résolution 2594 (2021), afin de garantir que les processus de transition des opérations de paix des Nations Unies soient inclusifs et efficaces pour être durables.

Alors que nous élaborons le Nouvel Agenda pour la paix, le Conseil doit jouer son rôle. Des millions de personnes vulnérables comptent sur nous. Nous ne pouvons pas les décevoir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. Mohammad (Koweït) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance importante sur le thème « Consolidation et pérennisation de la paix : investir dans les personnes pour renforcer la résilience face à des problèmes complexes » et d'avoir préparé la note de cadrage (S/2023/19, annexe) fort utile.

Les crises de plus en plus fréquentes auxquelles notre monde a été confronté ces dernières années sont désormais plus complexes et interconnectées que par le passé. Il ne fait aucun doute qu'on aurait pu se pencher sur certaines de ces crises et éviter que les situations ne se détériorent si les outils dont dispose le Conseil de sécurité avaient été utilisés et de manière plus judicieuse et plus efficace.

La Charte des Nations Unies prévoit de nombreux outils qui encouragent le règlement pacifique des conflits, en particulier le Chapitre VI, qui présente à l'Article 33 les mesures à prendre pour régler tout différend entre les parties par voie :

« de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix ».

Le Conseil sait bien que la gestion d'une crise après son déclenchement entraîne un coût important pour la communauté internationale. Il ne saurait se préoccuper exclusivement de gérer les répercussions des conflits et de tenter de les contenir ou de les empêcher de s'aggraver. Il lui faut rechercher les moyens de prévenir efficacement le déclenchement des conflits.

Dans ce contexte, nous soulignons la nécessité d'accorder un rôle plus important aux organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la prévention des conflits et de la médiation, conformément au Chapitre VIII de la Charte et en renforçant les partenariats stratégiques avec l'ONU, dans le but de mener des activités de médiation.

Le thème de la séance d'aujourd'hui est axé sur une formule clef, à savoir « investir dans les personnes ». Nous devons placer cette formule au cœur de tous nos efforts, car c'est grâce à elle que nous pourrions atteindre ce que nous recherchons tous, à savoir une paix durable et pérenne et des sociétés qui résistent aux défis auxquels notre monde est aujourd'hui confronté sur les plans politique, économique, humanitaire et de la sécurité.

Il existe de nombreuses façons d'investir dans les personnes, la plus importante étant la création d'un climat général permettant aux personnes et aux sociétés de progresser, de croître et de prospérer. En outre, il faut lutter contre l'instabilité qui est susceptible de contribuer à l'éclatement de crises politiques. Comme on le sait, de nombreuses crises ont pour origine des tensions ou des facteurs économiques ou sociaux tels

que la pauvreté, la faim et le chômage, pour ne citer que quelques exemples. Il convient de noter, à cet égard, le lien étroit entre la paix, la sécurité et le développement durable, car il ne peut y avoir de paix durable sans développement, ni de développement sans paix durable. Pour parvenir au développement durable, il faut créer les conditions appropriées, en commençant par assurer la sécurité politique et la stabilité socioéconomique, et s'attaquer aux causes profondes de tous les obstacles qui nous empêchent d'y parvenir.

Dans ce contexte, nous rappelons que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comprend un objectif particulier, l'objectif n° 16, qui appelle à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives pour tous. Nous ajoutons à cela la nécessité d'investir dans le développement et de tenir davantage compte des femmes et des jeunes en tant qu'éléments fondamentaux des processus de paix et du progrès des sociétés et de leur développement, et d'investir davantage dans les femmes et les jeunes. De plus, nous devons investir davantage dans les politiques et les systèmes qui peuvent créer des sociétés dans lesquelles règnent la probité, la justice et l'égalité.

Le Conseil de sécurité doit faire un meilleur usage des outils dont il dispose et qui sont mentionnés dans la Charte. Nous confirmons également le rôle important joué par la Commission de consolidation de la paix dans la consolidation et la pérennisation de la paix. Il importe de renforcer la coopération, la concertation et la coordination entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix. Nous appuyons le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), qui appelle à un Nouvel Agenda pour la paix. Nous pensons qu'un tel Agenda doit être global, inclure la paix et la sécurité et s'employer à relever les défis traditionnels, tels que les conflits militaires et la prolifération des armes, et les défis contemporains, tels que les changements climatiques et les cybermenaces, auxquels notre monde est aujourd'hui confronté. Ces défis, il faut s'y attaquer dans le respect des buts et principes énoncés dans la Charte. Nous estimons qu'il importe que la diplomatie préventive, la médiation, la consolidation de la paix et la pérennisation de la paix soient des éléments fondamentaux de l'Agenda.

Pour terminer, je voudrais dire que l'État du Koweït croit fermement en la paix. L'un des articles de notre Constitution dispose que la paix est un objectif et une approche de l'État. La diplomatie préventive, la médiation et la prévention et le règlement pacifique des

conflits constituent les principaux piliers de la politique étrangère koweïtienne. Le Conseil de sécurité peut donc compter sur l'État du Koweït en tant que partenaire de confiance pour appuyer tous les efforts déployés aux niveaux régional et international pour régler pacifiquement les conflits et consolider et pérenniser la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Ugarelli (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence japonaise du Conseil de sécurité de son invitation et de son initiative d'organiser cette importante séance, qui nous donne l'occasion d'évaluer conjointement la nécessité d'incorporer l'investissement dans la résilience dans l'action multilatérale visant à promouvoir la consolidation et le maintien de la paix.

Les pratiques traditionnelles des opérations de paix et des missions politiques spéciales sont en train d'être améliorées par la prise en compte de la nécessité de structurer des approches visant à assurer la résilience des zones précédemment touchées par un conflit, en tenant compte du rôle fondamental des personnes qui habitent dans ces zones.

La structure de ces approches doit être compatible avec les processus de transition du conflit à la consolidation de la paix et être prise en considération dans les mandats des missions établis par le Conseil de sécurité, en prenant en considération des principes fondamentaux tels que le respect des droits humains, la promotion de l'égalité des genres, le renforcement de l'état de droit, l'élimination de la pauvreté et la mise en place d'institutions solides et résilientes, qui permettent d'asseoir la coexistence pacifique.

L'élaboration d'approches visant à renforcer la résilience des personnes au sein de leurs communautés, ainsi que des autorités locales, doit se fonder sur des critères souples et adaptés et sur des indicateurs et paramètres d'évaluation indépendants, ainsi que sur des considérations éthiques, des impératifs moraux et le fait que le renforcement de la gouvernance entraîne le renforcement de la confiance et contribue à la reconstitution du tissu social.

Ainsi, pour être efficace et cohérent, l'investissement dans la résilience doit envisager la participation des femmes et des jeunes aux différents organes et processus de prise de décisions, tout particulièrement en ce qui concerne tous les aspects liés à la paix et aux processus de transition. Cela doit impliquer leur leadership dans

leurs communautés, leur participation accrue à la vie politique et leur inclusion dans les processus de relèvement économique et de justice transitionnelle.

Il est essentiel de se concentrer sur l'amélioration de la résilience des autorités locales dans leurs efforts visant à réduire la complexité des multiplicateurs de risques d'aujourd'hui, dont l'insécurité alimentaire, les pandémies et les effets néfastes des changements climatiques. Ces risques compromettent les efforts visant à éliminer les causes profondes des conflits et augmentent la probabilité de la reprise et de l'intensification des conflits.

Il est également indispensable de continuer à promouvoir les flux d'investissement qui contribuent à la reconstruction et à la mise en place d'institutions solides pour le relèvement des zones touchées par un conflit. À cette fin, il importe de faire participer le secteur privé et la société civile à la mise en place d'institutions résilientes et viables aux niveaux national et local.

Les investissements visant à renforcer la consolidation de la paix doivent se concentrer sur l'amélioration de la gouvernance, qui permettra en retour d'accroître la confiance, élément essentiel pour stimuler les entreprises productives locales qui voient le jour pendant les processus de transition dans les zones sortant d'un conflit. En plus de créer des perspectives économiques, les investissements dans les capacités de production contribuent à la reconstruction du tissu social d'un pays, dont les principaux acteurs sont les associations locales et les organisations de la société civile.

Enfin, nous estimons que les investissements destinés à améliorer la résilience des populations doivent privilégier leur protection, ainsi que le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et, en parallèle, le renforcement des capacités dans les domaines de la justice, de la sécurité et de l'entrepreneuriat productif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Myanmar.

M. Tun (Myanmar) (*parle en anglais*) : Le Myanmar félicite la présidence japonaise du Conseil d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. Je souhaite également remercier tous les intervenants de leurs observations éclairantes.

La paix est le résultat ultime que les peuples des Nations Unies attendent de l'Organisation. Le renforcement de la paix universelle est dès lors un des objectifs de l'ONU, en sus du maintien de la paix et de la sécurité

internationales. La prédominance de la paix internationale et l'absence de guerre mondiale pendant près de 80 ans peuvent être attribuées dans une large mesure à l'existence de la structure multilatérale étayée par l'ONU. Nous convenons cependant tous que les buts et principes de l'ONU sont menacés aujourd'hui comme jamais auparavant, des millions de personnes continuant de souffrir du fait des conflits prolongés qui sévissent partout dans le monde. La lutte contre les causes profondes de ces conflits est entravée non seulement par des facteurs traditionnels, tels que l'effondrement de l'état de droit et la culture de l'impunité, mais aussi par des défis complexes comme les pandémies, les catastrophes et les effets des changements climatiques.

Pour pérenniser la paix aux niveaux international et national, il ne suffit pas de gérer les conflits armés et d'empêcher qu'ils ne s'intensifient. Pour maintenir la paix au niveau international, je voudrais me faire l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un Nouvel Agenda pour la paix, et, ce faisant, j'insiste tout particulièrement sur la nécessité de réduire les risques stratégiques en prenant des engagements plus fermes en faveur du non-recours aux armes nucléaires et, à terme, de leur élimination. Ces engagements sont plus importants que jamais, compte tenu de la détérioration de la confiance entre les grandes puissances. Le déclenchement de conflits armés dans les sociétés s'explique le plus souvent par l'effondrement ou la destruction, en tout ou en partie, des conditions politiques qui garantissent la justice et la stabilité sociale. D'après notre expérience nationale, l'instauration d'une paix durable et la mise en place de systèmes politiques viables requièrent toute une série d'efforts de consolidation de la paix pour rétablir la stabilité et renforcer les institutions politiques et socioéconomiques. L'édification d'institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux, comme l'indique l'objectif de développement durable n° 16, est un élément clef de ces efforts. Toute société a besoin de telles institutions, qui permettent d'investir dans les personnes pour renforcer la résilience face à des problèmes complexes.

Dans mon pays, le Myanmar, le Gouvernement démocratiquement élu a consenti des efforts concertés pour améliorer les institutions nationales en renforçant la transparence et l'application du principe de responsabilité, tout en offrant un espace à la presse et à la société civile. Nous avons ainsi constaté une amélioration sensible de la confiance historiquement faible du public dans les institutions du pays. Cependant, en vertu d'un accord politique régi par la Constitution rédigée

par les militaires, les institutions chargées de veiller à la sécurité et à l'état de droit sont restées inchangées sous le régime militaire. Puis, le 1^{er} février 2021, les généraux corrompus et brutaux qui jouissent d'une totale impunité, ont exploité ces institutions à leurs propres fins pour perpétrer une tentative de coup d'État contre le Gouvernement élu. Ce coup d'État était et reste illégal, même au titre de la Constitution militaire, qu'ils ont pourtant détournée pour satisfaire leurs propres besoins. Depuis lors, la population du Myanmar a perdu toute confiance dans les institutions dirigées par cette junte illégitime. La raison est évidente : les forces de sécurité ont commis à maintes reprises des atrocités contre l'ensemble de la population du Myanmar, voire des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, et ce en toute impunité. Toutes les autres institutions du pays, notamment dans les domaines du maintien de l'ordre, de la justice, de l'immigration, des finances et des technologies de l'information et des communications, sont devenues des outils de la machine d'oppression de la junte illégale contre le peuple du Myanmar.

Tous les investissements dans le capital humain et dans d'autres domaines effectués par le Gouvernement élu dirigé par Daw Aung San Suu Kyi ont été réduits à néant, ce qui a eu des conséquences désastreuses au cours des deux années qui ont suivi le coup d'État militaire illégal. L'état de droit a été anéanti et remplacé par la corruption. L'armée a même créé des sanctuaires pour la criminalité transnationale organisée, faisant du Myanmar, pour la première fois de son histoire, une destination privilégiée pour ce type de crime. Le coût de la destruction des institutions par la junte militaire est extrêmement élevé, non seulement pour le Myanmar, mais aussi pour les pays de la région et au-delà. Sous une dictature militaire caractérisée par l'illégitimité, la brutalité et le mépris de l'état de droit, il n'y a pas et il n'y aura jamais d'investissement dans le développement socioéconomique de la population, les droits humains et la sécurité humaine. La dictature militaire est prête à continuer de nuire à la population pour satisfaire à ses ambitions. Une réforme véritable des secteurs de la sécurité et de la justice est l'un des principaux objectifs du mouvement révolutionnaire contre les militaires fascistes au Myanmar, car la paix ne pourra jamais être pérennisée si les institutions nationales de défense et de sécurité ne sont pas tenues de répondre de leurs actes devant le peuple.

Le Gouvernement d'union nationale du Myanmar exprime sa profonde gratitude au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, aux autres organes de l'ONU et à

l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, ainsi qu'à chaque État Membre, pour les efforts qu'ils déploient sans relâche afin d'aider le peuple du Myanmar à rétablir la démocratie et l'état de droit. Il est absolument essentiel que les approches adoptées en vue de trouver une éventuelle solution à la catastrophe provoquée par le coup d'État favorisent la transition vers une union démocratique fédérale dotée d'institutions efficaces, responsables, inclusives et transparentes. C'est le seul système qui puisse garantir la paix et la justice pour tous les habitants du Myanmar. Le Gouvernement d'union nationale et toutes les forces démocratiques du Myanmar sont prêts à coopérer étroitement avec la communauté internationale pour atteindre cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Turkménistan.

M^{me} Ataeva (Turkménistan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des cinq pays de l'Asie centrale, à savoir le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, l'Ouzbékistan et mon pays, le Turkménistan.

Avant toute chose, qu'il me soit permis d'exprimer notre gratitude à la Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'organisation du présent débat public. En tant qu'États Membres de l'ONU, outre l'application concrète des principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies, nos principales tâches et obligations consistent essentiellement à mener des efforts collectifs pour consolider et pérenniser la paix en vue de ne laisser personne de côté. Ce processus requiert toutefois l'adoption de mécanismes politiques et d'une base juridique aux niveaux régional et mondial afin de poursuivre les activités sur le terrain.

J'ai l'honneur d'informer le Conseil de sécurité que, grâce à l'appui de tous les États Membres de l'ONU, la résolution 76/299 de l'Assemblée générale a été adoptée le 28 juillet 2022, proclamant la région de l'Asie centrale zone de paix, de confiance et de coopération. C'est sur cette base que nous continuons d'élargir nos efforts pour consolider et pérenniser la paix dans notre région et au-delà, en mettant en œuvre les décisions prises durant les réunions consultatives des chefs d'État d'Asie centrale. Les pays d'Asie centrale ont présenté un certain nombre d'initiatives mondiales qui ont contribué à une paix et à une stabilité durables dans le monde entier, et je voudrais saisir cette occasion pour en mentionner quelques-unes.

Il y a 17 ans, nos cinq pays ont créé une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, une étape importante vers le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire. La résolution 77/70 de l'Assemblée générale, la plus récente sur le sujet, a été adoptée le 7 décembre 2022 (voir A/77/PV.46) au nom de l'Asie centrale. Par sa résolution 77/51, l'Assemblée a également appuyé à l'unanimité l'initiative visant à proclamer le 5 mars Journée internationale de sensibilisation au désarmement et à la non-prolifération. Nous estimons que cette initiative contribuera à renforcer la paix et la sécurité internationales et à améliorer les perspectives pour les générations futures de vivre dans un monde exempt d'armes nucléaires.

La conférence de haut niveau qui s'est tenue en octobre 2022 au Tadjikistan était une continuation du processus de Douchanbé sur la lutte contre le terrorisme et son financement, lancé en mai 2018. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale, nous avons lancé et mené à bien une campagne mondiale dans le cadre de l'Année internationale de la paix et de la confiance en 2021, et cette année, nous avons commencé à coordonner des activités dans le cadre de l'Année internationale du dialogue comme gage de paix. Nous pouvons donc nous appuyer sur cette dynamique pour accélérer notre action régionale commune en matière de consolidation de la paix afin de renforcer et d'accélérer l'initiative du Secrétaire général visant à élaborer un Nouvel Agenda pour la paix ambitieux. Parallèlement à ce programme, notre région s'efforce de réaliser les objectifs proposés par le Secrétaire général pour réduire les risques stratégiques mondiaux, investir dans la prévention des conflits et l'instauration de la paix et appuyer les mesures préventives régionales.

Alors que nous prenons des mesures concrètes pour mobiliser notre volonté politique en vue de la mise en œuvre de ces programmes de consolidation de la paix, nous sommes souvent paralysés par le manque de ressources. Le présent débat porte sur la question de ces ressources, en particulier leurs aspects financiers. Nous avons déjà fixé des objectifs à cet égard. Le 8 septembre 2022, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, son importante résolution 76/305, la toute première résolution consacrée au financement de la consolidation de la paix. Les pays d'Asie centrale sont fermement convaincus que le financement reste un défi critique qui exige notre engagement collectif pour garantir la mobilisation de sources budgétaires adéquates, prévisibles et durables pour l'instauration, le maintien et la consolidation de la paix. À cet égard, nous

saluons le travail très utile entrepris par le Fonds pour la consolidation de la paix et les institutions financières internationales pour créer un mécanisme d'intervention rapide souple et efficace permettant de mettre des moyens mutualisés au service d'activités visant à pérenniser la paix dans les pays touchés par un conflit. Nous prenons note également avec satisfaction du lancement du tableau de bord du financement de la consolidation de la paix établi par le Secrétaire général et de sa contribution au renforcement de la transparence et de la coordination dans l'utilisation des fonds et au renforcement de l'accessibilité financière. Il facilite plus encore le partage d'informations tout en contribuant aux activités de consolidation de la paix de l'ONU aux niveaux national, régional et mondial.

Une autre question importante est de savoir où et comment nous pouvons canaliser au mieux toutes les ressources disponibles. À cet égard, les pays d'Asie centrale examinent les principaux écarts en termes de perspectives pour répondre aux besoins financiers afin d'augmenter l'investissement dans le capital humain, notamment dans la participation pleine, égale et véritable des femmes et des jeunes aux activités d'instauration de la paix, de prévention des conflits et de consolidation de la paix pour parvenir à la justice sociale. Cette question va au-delà de l'égalité des genres et de la participation des jeunes ; il s'agit d'actualiser la consolidation de la paix, d'élaborer des solutions qui reflètent les besoins de toutes les personnes dans les situations de conflit et de s'attaquer aux conditions sous-jacentes qui sont à l'origine des conflits.

À cet égard, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, qui a été créé il y a 15 ans au Turkménistan, est un exemple clair d'une action efficace en matière de prévention. Avec l'appui précieux du Centre régional, nos pays ont créé le Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale et l'Académie de diplomatie préventive pour les jeunes. Le Groupe de femmes d'influence est devenu la première plateforme de ce type visant à accroître la participation politique, économique et sociale des femmes dans la région d'Asie centrale. Nous avons franchi une étape importante en novembre 2022, lorsque le Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale a pris part aux délibérations sur la consolidation de la paix en participant à la session de la Commission de consolidation de la paix consacrée à cette question et à une manifestation parallèle qui l'a précédée, qui se sont tenues toutes les deux au Siège de l'ONU à New York.

Les États d'Asie centrale sont fermement convaincus qu'en agissant conjointement et en encourageant tous les États Membres et les autres partenaires à envisager d'augmenter leurs contributions aux activités de consolidation et de pérennisation de la paix dans les régions et les pays concernés, la communauté internationale finira par atteindre son objectif de rendre le monde meilleur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Abd Aziz (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie s'associe aux autres délégations pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat public. Nous remercions également les intervenants de nous avoir fait part de leurs vues sur le sujet.

La Malaisie salue tous les efforts visant à pérenniser la paix. Dans un contexte marqué par des crises multiformes, nous estimons qu'il faut redoubler d'efforts pour assurer un équilibre dynamique entre le règlement et la prévention des conflits et la reconstruction après les conflits. Le concept de pérennisation de la paix doit englober tout un système de consolidation et de maintien de la paix et de renforcement des capacités, parallèlement aux efforts en faveur du développement durable et à l'action humanitaire. À cet égard, la Malaisie félicite la Commission de consolidation de la paix de son rôle essentiel, dont la portée n'a cessé de s'étendre depuis sa création en 2006. La Malaisie reste convaincue que le Conseil de sécurité bénéficie du renforcement de son interaction avec la Commission et que les relations entre eux doivent être améliorées et renforcées, compte tenu du lien qui existe entre la consolidation de la paix et les opérations de maintien de la paix.

Ma délégation réaffirme que les efforts visant à apporter un appui aux pays sortant de conflit doivent être fondés sur le principe de l'appropriation nationale. Grâce à l'appropriation nationale, toutes les politiques de reconstruction après un conflit, toutes les activités de renforcement des institutions et tous les efforts d'élaboration de programmes de développement économique refléteront les besoins des acteurs locaux et garantiront l'inclusivité et la légitimité. Nous sommes également convaincus que la mobilisation et l'engagement des acteurs régionaux sont impératifs pour pérenniser la paix. En outre, le rôle des femmes et des jeunes dans la paix et la sécurité doit être davantage pris en compte. La Malaisie considère que la participation des femmes et des jeunes, notamment aux programmes de

renforcement des capacités, est essentielle pour garantir un relèvement durable et une paix à long terme.

La Malaisie continuera d'appuyer le renforcement de la résilience dans le contexte des efforts de paix. À cette fin, 849 soldats de la paix malaisiens, dont 85 membres du personnel, sont actuellement déployés au sein d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies, notamment au Liban, en République démocratique du Congo et au Sahara occidental. Par l'intermédiaire du programme malaisien de coopération technique, nous fournissons également un appui en ce qui concerne les programmes de renforcement des capacités, y compris dans notre propre région, en faveur de la reconstruction et du développement économique durable. L'engagement résolu de la Malaisie en faveur des efforts de consolidation de la paix transparaît également dans son appui à toutes les résolutions du Conseil de sécurité à ce sujet. La Malaisie est déterminée à continuer de soutenir le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix et tous les partenaires dans l'élaboration d'un Nouvel Agenda pour la paix pour pérenniser la paix et la sécurité internationales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Timor-Leste.

M. Nunes (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur et un immense plaisir de prendre la parole au Conseil de sécurité aujourd'hui. Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que le Japon, du succès de votre présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous remercie également de l'occasion qui nous est donnée de présenter notre point de vue sur la question de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

Depuis la création de l'ONU, le Conseil de sécurité joue un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et aide les pays à parcourir le chemin difficile qui mène du conflit à la paix. Outre les obstacles procéduraux qui entravent la prise de décisions, l'évolution des menaces contre la paix dans les zones de conflit a complexifié le rôle du Conseil dans le maintien de la paix et de la sécurité.

Dans le but de faire progresser la paix et la sécurité dans le monde, nous partageons l'opinion selon laquelle les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent être dotées de mandats clairs, être adéquatement planifiées, encadrées et financées, et disposer de suffisamment de temps et de ressources pour mener à bien des tâches multifonctionnelles de consolidation

de la paix. En tant qu'ancien pays hôte d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Timor-Leste a bien conscience de l'importance d'un véritable engagement de la part de toutes les parties concernées et de meilleurs résultats dans la mise en œuvre des objectifs clefs, tels que la prévention, la stabilisation, la gestion et les partenariats. Pour améliorer leurs performances en matière de prévention des conflits et de stabilisation, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent s'attaquer aux problèmes qui présentent des risques de conflit à long terme ; dialoguer avec les parties sur le point de sombrer dans la violence ; négocier en faveur de la paix ; aider les pays à parvenir à la réconciliation ; favoriser des processus politiques inclusifs et une culture politique démocratique pour résoudre les conflits en cours ; promouvoir la cohésion sociale ; édifier des sociétés pacifiques et justes ; œuvrer en faveur de la bonne gouvernance et de l'état de droit ; appuyer la réforme du secteur de la sécurité ; et promouvoir l'assistance électorale et l'égalité des sexes.

Dans le même temps, la consolidation et la pérennisation de la paix constituant un processus à long terme qui nécessite des ressources prévisibles et souples, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent tirer le meilleur parti des moyens adéquats dont elles disposent afin d'obtenir des résultats plus efficaces en définissant mieux ses priorités, en renforçant l'intégration et en mettant l'accent sur l'efficacité. En outre, il importe d'établir des partenariats solides entre l'ONU, le pays hôte et les pays disposant d'une expérience spécifique en la matière pour créer les conditions nécessaires à la stabilité régionale à long terme et jeter les bases de la croissance économique et du développement durable, ce qui facilitera et fluidifiera les processus de sortie et de transition.

L'amélioration des performances des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dépendra également de la bonne connaissance du contexte local, notamment de l'histoire, de la culture, du droit coutumier, des priorités nationales et des besoins du pays hôte et de sa population. Ces connaissances cruciales peuvent s'acquérir grâce à un dialogue actif avec les communautés locales et la société civile, et avec la participation pleine, égale et véritable des femmes et l'inclusion des jeunes et des personnes handicapées. En adoptant cette approche globale, nous sommes convaincus que l'ONU est capable d'améliorer ses efforts de consolidation et de pérennisation de la paix afin d'aider les pays en conflit à accomplir leur transition vers la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Abdelaziz.

M. Abdelaziz (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de débiter ma déclaration en remerciant chaleureusement la présidence japonaise du Conseil de sécurité d'avoir organisé la présente séance et je salue la pertinence politique et juridique des questions abordées par le Conseil dans le cadre de ce débat public, qui renforce la capacité du Conseil et de l'Assemblée générale à relever les défis croissants auxquels le système multilatéral international est actuellement confronté.

J'ai également le plaisir, au nom du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, et de l'ensemble du monde arabe, de faire part à la présidence japonaise du Conseil de notre profonde gratitude pour avoir dûment souligné, dans la note de cadrage rédigée à l'occasion du présent débat public (S/2023/19, annexe), le rôle de pionnier et la vision éclairée du regretté Boutros Boutros-Ghali, le seul Secrétaire général arabe et africain de l'Organisation des Nations Unies, qui a jeté les bases de la consolidation de la paix après les conflits dans le cadre d'une initiative personnelle faisant suite à la demande du Sommet du Conseil de sécurité (voir S/PV.3046) de présenter, en 1992, un agenda pour la paix portant précisément et exclusivement sur trois thèmes : la diplomatie préventive, la consolidation de la paix et le maintien de la paix. L'ancien Secrétaire général Boutros-Ghali a ajouté ce volet important qui est devenu, 40 ans plus tard, l'un des principaux piliers du concept de pérennisation de la paix, axe principal du travail de diplomatie préventive accompli par l'Organisation.

Le présent débat coïncide avec les discussions en cours à l'Assemblée générale au sujet de la mise en œuvre du rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982) et avec le lancement des consultations visant à proposer un Nouvel Agenda pour la paix, alors que des tensions mondiales croissantes et des évolutions géopolitiques successives jettent une ombre menaçante sur notre capacité de parvenir à un nouveau consensus, ici à l'ONU, sur la meilleure manière de renforcer notre action internationale multilatérale face aux difficultés et aux dangers stratégiques qui s'accumulent, dans un cadre basé sur le rétablissement de la pleine solidarité internationale par l'intermédiaire de l'ONU. L'évaluation préliminaire approfondie de ces discussions et les préparatifs en vue du lancement du Nouvel Agenda pour la paix et de la tenue du Sommet de l'avenir nous amèneront à un certain nombre de

conclusions dont il faudra tenir compte, dont les plus importantes sont les suivantes.

Premièrement, la vision exposée dans le rapport de 1992 de l'ancien Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali intitulé « Agenda pour la paix » (S/24111) et dans ses rapports ultérieurs, le rapport de 1994 intitulé « Agenda pour le développement » (A/48/935) et le rapport de 1996 sur la démocratisation (A/51/761) ont tous reçu l'appui de la communauté internationale qui a cherché à les mettre en œuvre dans un climat à l'époque consensuel. Ces programmes constituaient et restent aujourd'hui de solides fondements pour renforcer la relation entre les trois principaux piliers du travail de l'ONU dans les domaines du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de la promotion du développement économique et social, et du respect des droits humains et des libertés fondamentales. Tels étaient également les fondements du rapport du Secrétaire général africain qui lui a succédé, Kofi Annan, intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005), qui reposait sur les piliers suivants : vivre à l'abri de la peur, vivre à l'abri du besoin et vivre dans la dignité. Ensemble, ces piliers ont servi de socle aux réformes fondamentales adoptées au Sommet mondial de 2005, à l'occasion du soixantième anniversaire de l'Organisation. Leur mise en œuvre a, à l'époque, imprimé un fort élan au système multilatéral international.

Parmi les réformes les plus importantes figuraient la création de la Commission de consolidation de la paix, du Fonds pour la consolidation de la paix, du Conseil des droits de l'homme et d'ONU-Femmes, ainsi que l'élaboration de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et l'adoption de plusieurs nouveaux concepts spécifiquement axés sur la protection des personnes et l'investissement dans le capital humain, notamment la sécurité humaine, dans la mise en œuvre de laquelle le Japon joue un rôle crucial, ainsi que la responsabilité de protéger. Tous ces concepts visaient à renforcer l'ensemble des aspects liés à la sécurité et à la protection économique et sociale des personnes, ainsi qu'à garantir le respect des droits humains et l'adhésion aux fondements de la démocratie, sans qu'une partie impose ses vues aux autres. Ces concepts ont également permis de garantir l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire en période de crise et de conflit. Il s'agit de fondements solides que nous, les Nations Unies, devons continuer à développer et sur lesquels nous devons promouvoir le consensus, pour le bien de nos peuples.

Dernièrement, les fluctuations internationales et les différends géopolitiques ont engendré plus de divergences que de convergences et, jour après jour, donnent lieu à des changements d'alliances inconcevables jusqu'alors, qui nous exposent à des dangers impensables, notamment celui du recours aux armes nucléaires, en violation de tous les engagements internationaux pris en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Deuxièmement, les défis auxquels la communauté internationale est actuellement confrontée sont devenus plus globaux par nature et ne se limitent plus uniquement aux dirigeants et aux gouvernements. Au contraire, ils touchent désormais profondément les gens ordinaires, leur niveau de vie et leur aptitude à vivre librement et dans la dignité. Il se peut que ce soit dû à l'incapacité du Conseil de sécurité de régler, notamment dans notre région arabe et sur le continent africain, des conflits prolongés qui ont conduit à la propagation du terrorisme, à des hostilités et à des révolutions.

Il se peut aussi que ce soit le résultat des changements climatiques et des effets néfastes des catastrophes naturelles, ou parce que certains ont réussi, au nez et à la barbe de tout le monde, à échapper aux sanctions et à l'application du principe de responsabilité au niveau international, alors qu'ils ont commis des violations flagrantes des règles internationales. C'est peut-être dû à l'utilisation de deux poids, deux mesures face à des questions cruciales, au premier rang desquelles l'occupation étrangère du territoire d'autrui, comme en Palestine et en Ukraine.

Il est également possible qu'il s'agisse des conséquences d'autres défis complexes qui menacent la sécurité humaine, la sécurité alimentaire et la sécurité de l'approvisionnement en eau, entraînant la perte de tout ou partie des acquis obtenus par les pays dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Cela suscite une préoccupation sans précédent au niveau international, notamment parmi les pays à revenu intermédiaire, les pays à faible revenu, les petits pays, les États insulaires et les pays africains, en particulier ceux qui ne font pas partie de grandes alliances stratégiques ou qui ne bénéficient pas de la protection de parapluies nucléaires ou d'alliances militaires. Tout cela sape et anéantit l'essence même du concept de pérennisation de la paix.

Il est donc impératif que le Conseil de sécurité prenne l'initiative pour être à la hauteur de ces défis, en particulier ses cinq membres permanents, en attendant

que le Conseil soit réformé et élargi. Ces cinq membres ont la responsabilité commune de conduire cet effort international fondé sur le respect conjoint de tous les principes qui sous-tendent la Charte des Nations Unies et sur un engagement collectif à respecter le droit international et le droit international humanitaire.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit lutter contre ces dangers et s'employer à atteindre les objectifs de développement durable. Pour cela, il faut créer des institutions nationales, régionales et internationales fortes, capables de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Quatrièmement, le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général doit s'appuyer sur les succès obtenus par le premier Agenda pour la paix (S/24111).

Cinquièmement, nous devons renforcer la coopération institutionnelle entre l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, et les différentes organisations régionales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie.

M. Bakradze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence japonaise du Conseil de sécurité d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui.

Près de 80 ans après la création de l'Organisation des Nations Unies pour préserver les générations futures du fléau de la guerre, nous avons toujours du mal à instaurer la paix dans de nombreuses régions du monde, y compris dans ma propre région, où la Russie continue d'occuper deux régions qui sont parties intégrantes de la Géorgie, sans oublier l'agression militaire de grande envergure en cours contre l'Ukraine, ce qui cause d'énormes souffrances humaines et s'accompagne de plus vastes répercussions sur la sécurité et le développement durable du monde. Les graves dangers découlant des pandémies, les menaces qui exploitent la technologie et la diffusion rapide de la désinformation, auxquelles s'ajoutent les changements climatiques non maîtrisés, ne font qu'assombrir le tableau et démontrent une fois de plus qu'il n'existe pas d'alternative à la coopération multilatérale et à l'ordre international fondé sur des règles.

Nous convenons que le Conseil de sécurité a contribué à résoudre certains conflits armés, ou du moins à empêcher leur escalade pendant de nombreuses années, toutefois les guerres qui font rage et les conflits

prolongés exigent du Conseil qu'il prenne des mesures déterminées pour s'acquitter de la responsabilité première que lui confère la Charte des Nations Unies.

Comme nous l'avons déjà dit, la Géorgie estime que la proposition de Nouvel Agenda pour la paix, conformément au troisième engagement figurant dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, est une occasion indispensable de promouvoir la paix, de prévenir les conflits et de consolider le cadre nécessaire à un monde pacifique. La Géorgie est fermement convaincue qu'un Nouvel Agenda pour la paix ambitieux doit reposer sur un attachement renforcé aux principes fondamentaux inscrits dans le droit international et la Charte des Nations Unies, ainsi que sur une protection et une réalisation accrues des droits humains.

La pérennisation de la paix ne peut être obtenue que grâce à l'adhésion indéfectible des États Membres aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et à une application rigoureuse du principe de responsabilité. Nous pensons que, parallèlement à la prévention, le Nouvel Agenda pour la paix doit envisager une action audacieuse en matière de règlement pacifique des conflits, qui est d'une importance capitale pour garantir la paix et la stabilité dans le monde. Il devrait également revoir à la hausse les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, tout en garantissant la participation égale et effective des femmes à toutes les étapes des processus de paix.

La clef réside dans une approche globale et intégrée de la paix et de la sécurité. Étant donné le lien étroit entre la paix et le développement, il est de la plus haute importance, pour prévenir les conflits, de répondre aux besoins de développement socioéconomique des populations et de protéger leurs droits fondamentaux. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, étayé par les obligations des États en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits humains, constitue un des plans d'action les plus importants pour les populations, la planète, la prospérité et la paix.

Je voudrais souligner, dans le cadre de nos efforts en faveur de sociétés pacifiques, le rôle d'orientation clef de l'objectif de développement durable 16, qui représente un fondement essentiel et complémentaire de notre action visant à régler les conflits, quel que soit le stade où ils se trouvent, et dont dépend la réussite de l'ensemble du programme de développement durable étant donné que pratiquement aucun des objectifs de développement

durable ne peut être atteint sans le concours de sociétés intégrées et les conseils d'institutions étatiques fortes.

Pour conclure, je tiens à souligner qu'une approche holistique de la paix et du développement nous aidera à bien comprendre la situation et à mieux mettre en œuvre les efforts qui nous feront progresser vers des sociétés pacifiques et inclusives. À cet égard, il importe de renforcer la responsabilité première du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui crée les conditions propices à la protection des droits de l'homme et au développement durable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Cambodge.

M^{me} Eat (Cambodge) (*parle en anglais*) : En tant que nouvelle venue, qu'il me soit permis d'exprimer mes salutations les plus chaleureuses à tous les membres. J'ai présenté mes pouvoirs au Secrétaire général hier, et la présente séance est ma première intervention officielle en tant que nouvelle Représentante permanente du Cambodge auprès de l'Organisation des Nations Unies. J'espère bénéficier du plein soutien et de la coopération des Membres dans l'exercice de mes fonctions.

Je tiens tout d'abord à me joindre aux autres orateurs et oratrices pour vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que le Japon, d'avoir organisé le dialogue d'aujourd'hui sur le thème « Investir dans les personnes pour renforcer la résilience face à des problèmes complexes » dans le cadre du programme de consolidation et de pérennisation de la paix.

Nous vivons en effet dans un monde de plus en plus en proie à des turbulences, avec de nombreux défis intriqués et complexes qui dépassent les frontières nationales, notamment les conséquences des rivalités géopolitiques, des guerres et des conflits, des changements climatiques, de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), etc. Ces problèmes freinent les avancées vers la réalisation des objectifs de développement durable.

Face à ces défis, si nous voulons renforcer de manière efficace la résilience des populations, nous devons avant tout donner la priorité au maintien de la paix et de la stabilité politique. À cette fin, il convient de recourir à la diplomatie préventive et de prendre en considération les préoccupations, y compris de sécurité, de toutes les parties prenantes. Le Cambodge appuie donc l'appel lancé par le Secrétaire général, dans son Nouvel Agenda pour la paix, en faveur d'un

investissement accru dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

Les synergies et les partenariats entre les processus de paix et de consolidation de la paix internationaux et locaux revêtent un caractère crucial pour garantir durablement la paix et la stabilité. Le Cambodge en est un bon exemple. Ma nation a subi d'indicibles souffrances et une dévastation terrible par l'effet de trois décennies de guerre et de génocide. Le pays doit certes beaucoup aux efforts internationaux de maintien et de consolidation de la paix, mais la paix et la stabilité durables ont été obtenues grâce à notre politique gagnant-gagnant, lancée en 1998. Notre direction et notre appropriation des stratégies nationales de développement nous ont permis de renforcer progressivement la liberté économique, politique et sociale de notre peuple, en ne laissant personne de côté : les femmes et les jeunes ont autant que quiconque les moyens de contribuer à la consolidation de la paix et au développement durable. L'investissement dans les personnes est la priorité de notre gouvernement.

À présent, le Cambodge est en mesure d'accroître sa contribution aux activités de maintien et de consolidation de la paix menées sous l'égide des Nations Unies, d'y jouer un plus grand rôle, et il y est prêt. Nous avons actuellement près d'un millier de soldats de la paix, dont 15 % de femmes, déployés dans cinq pays. Afin de partager notre réussite en matière de consolidation de la paix, de réconciliation nationale et d'unité, nous voudrions faire plus.

Pour terminer, je tiens à souligner qu'en tenant davantage de débats publics comme celui-ci, le Conseil de sécurité pourrait mieux entendre les diverses voix et les idées constructives des pays qui n'en sont pas membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie le Japon d'avoir organisé le débat public de ce jour. Je tiens également à remercier les intervenants, c'est-à-dire la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed, le Représentant permanent du Bangladesh, l'Ambassadeur Muhammad Abdul Muhith, Président de la Commission de consolidation de la paix, et l'intervenante de la société civile, de leurs observations sur le sujet.

Depuis quelques années, la communauté internationale se fait une meilleure idée des différents aspects,

complexes et interconnectés entre eux, de la consolidation de la paix. Notre appréhension du règlement des conflits est passée d'un paradigme fondé sur le règlement, la réconciliation et le relèvement à un modèle reposant sur la prévention et la reconstruction. Une approche globale, axée sur le développement durable, la croissance économique inclusive et les processus politiques, fait aujourd'hui partie intégrante des réponses que nous opposons aux situations de conflit.

En tant que grand pays fournisseur de contingents et de personnel de police aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, par ailleurs membre fondateur de la Commission de consolidation de la paix, l'Inde voudrait faire les observations suivantes sur le thème du débat public de ce jour.

Premièrement, nous devons admettre la primauté des gouvernements et des autorités nationales pour ce qui est d'identifier et d'orienter les priorités, les stratégies et les activités relatives à la consolidation de la paix. Il faut travailler étroitement avec les États Membres, en tenant compte de leurs besoins nationaux, et de leurs contraintes, au lieu de leur prescrire des solutions de l'extérieur. L'inclusivité est impérative dans la définition des objectifs nationaux de consolidation de la paix.

Deuxièmement, favoriser la cohésion sociale et la confiance dans les institutions de gouvernance au sein de sociétés divisées est plus facile à dire qu'à faire, mais n'en est pas moins indispensable pour que des sociétés ravagées par un conflit ne replongent pas dans le chaos. Les efforts à cet effet doivent être déployés sans négliger les couches complexes des scénarios post-conflit, ni le contexte local.

Troisièmement, en tant que plus grande démocratie du monde, nous sommes convaincus que des structures de gouvernance représentatives, inclusives et résilientes contribuent à la stabilité en garantissant la paix, en préservant les droits fondamentaux et en protégeant l'état de droit. En retour, ces éléments rendent la gouvernance transparente, réactive et plus centrée sur les personnes. Nous devons encourager de telles structures de gouvernance dans les pays touchés par un conflit, sachant que cela suppose de leur donner à la fois le temps et l'espace nécessaires à l'efficacité qui convient.

Quatrièmement, la sensibilisation aux questions de genre et l'inclusivité dans la gouvernance et le secteur de la sécurité améliorent l'édification de la nation. De

même, il est tout aussi capital de créer un climat propice à ce que les jeunes s'épanouissent après le conflit.

Cinquièmement, le maintien et la consolidation de la paix sont incompatibles. Les tentatives de prolonger le rôle des missions de maintien de la paix en leur confiant des tâches de consolidation de la paix ne sont profitables à aucune des deux démarches, qu'elles finissent en réalité par affaiblir. La composante militaire du maintien de la paix peut uniquement jouer un rôle de facilitation, mais nullement faire advenir à elle seule la consolidation de la paix.

Sixièmement, il est urgent, pour qu'ils soient plus efficaces, que les efforts de consolidation de la paix puissent compter sur un financement plus prévisible et durable. Cependant, toute décision à cet effet doit reposer sur un consensus.

L'Inde joue un rôle constructif et notable dans le contexte de la consolidation de la paix, par l'intermédiaire de vastes partenariats au service du développement, au niveau tant bilatéral que multilatéral, avec des pays du monde du Sud. Le Fonds de partenariat Inde-Nations Unies pour le développement, créé en 2017, a connu en l'espace de cinq ans une croissance telle que son portefeuille compte à présent 66 projets de développement en partenariat avec 51 pays en développement, dont 17 États Membres africains. En ce qui concerne l'Afrique, l'Inde a octroyé des prêts concessionnels pour un montant de plus de 12 milliards de dollars à différents projets de développement depuis 2015.

L'Inde continuera d'être un multiplicateur de force pour tous les efforts de consolidation de la paix, notamment par la mise en place d'institutions résilientes pour une réponse efficace et durable aux situations de conflit.

Le représentant du Pakistan a fait, dans sa déclaration, une référence injustifiée au territoire de l'Union du Jammu-et-Cachemire. Le territoire de l'Union du Jammu-et-Cachemire est et sera toujours une partie intégrante et inaliénable de l'Inde, quoi qu'en pense ou dise le représentant du Pakistan. Les tentatives désespérées et délibérées du Pakistan de colporter des mensonges, tout comme son habitude d'abuser du caractère sacré des instances multilatérales, ne méritent que notre mépris collectif, et peut-être aussi, en un sens, notre compassion.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Grèce.

M. Papakostas (Grèce) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

Le règlement pacifique des différends par le dialogue et la diplomatie est parmi les principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies, qui forment le socle de l'Organisation. En tant que candidate à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2025-2026 et fervente partisane de la primauté du droit international, la Grèce est prête à appuyer un large éventail d'outils de prévention et de règlement des différends internationaux, notamment en remédiant aux causes profondes et aux facteurs des conflits.

La Grèce tient aussi à souligner le rôle central du Conseil de sécurité, en coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales, dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Elle est favorable à la mise en œuvre de *Notre Programme commun* (A/75/982) du Secrétaire général par l'adoption de réformes touchant la gouvernance mondiale afin d'améliorer l'efficacité du système multilatéral organisé autour de l'ONU dans les réponses apportées aux crises et aux conflits.

En outre, la Grèce estime que le Conseil de sécurité devrait mieux tenir compte du rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix afin d'exploiter pleinement l'aptitude inégalée de la Commission à promouvoir une analyse commune entre les missions intégrées des Nations Unies.

Le Nouvel Agenda pour la paix est une nouvelle occasion de renforcer l'engagement de longue date des Nations Unies en faveur de la prévention des conflits en temps voulu, de façon coordonnée et soutenue. La Grèce est désireuse de coopérer avec tous les Membres de l'ONU pour défendre le système de sécurité collective instauré par la Charte, en insistant sur l'interdiction de la menace ou de l'emploi de la force. En tant que pays dont la politique étrangère est définie par la nécessité de respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire, la Grèce est déterminée à plaider pour une approche conforme à la Charte de toutes les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales. Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'ordre international fondé sur des règles et reposant sur la Charte des Nations Unies et le multilatéralisme sont sans aucun doute au cœur du Nouvel Agenda pour la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat public.

Comme le rappelle à juste titre la note de cadrage (S/2023/19, annexe), la notion de consolidation de la paix a été introduite pour la première fois dans le rapport Agenda pour la paix (S/24111), présenté par le Secrétaire général de l'époque, M. Boutros Boutros-Ghali, en réponse à une demande du Conseil de sécurité. De nombreuses dispositions de ce rapport sont très pertinentes aujourd'hui, notamment pour savoir comment le Conseil de sécurité peut mieux faire face aux menaces émergentes et quels éléments doivent être inclus dans le Nouvel Agenda pour la paix. Plus important encore, la pierre angulaire de tout effort déployé dans le contexte de la consolidation et de la pérennisation de la paix est et doit rester l'État. Le respect de sa souveraineté et de son intégrité fondamentales est d'une importance cruciale pour la réalisation de progrès dans la prévention des conflits, le rétablissement et le maintien de la paix, la création d'avantages mutuels pacifiques entre les nations, le renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la protection de la sécurité humaine et la promotion d'un développement économique et social durable. Bien que chaque guerre, chaque conflit et chaque différend soit unique, les principes qui guident les relations et la coopération interétatiques sont universels. L'Agenda pour la paix rejette très clairement la fragmentation et affirme que les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies doivent être appliqués de manière cohérente et non sélective.

Au moment de l'adoption de l'Agenda pour la paix et du lancement du concept de consolidation de la paix, l'Azerbaïdjan était déjà confronté à une agression armée de l'Arménie voisine. Ni les messages historiques contenus dans ce rapport ni les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, à savoir les résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993), n'ont empêché l'agresseur d'entreprendre de nouvelles attaques, de commettre des atrocités criminelles et de prendre des territoires. En 1994, M. Boutros Boutros-Ghali a annoncé la position de l'ONU sur la base de quatre principes : l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan, l'inviolabilité des frontières internationales, l'inadmissibilité du recours à la force pour acquérir des territoires, et le retrait immédiat et inconditionnel de toutes les troupes arméniennes des territoires occupés

de l'Azerbaïdjan. L'Arménie a fait fi de cette position et a continué d'occuper les territoires de mon pays jusqu'à leur libération par des moyens militaires et politiques à la fin de 2020.

De toute évidence, alors qu'elle commettait des agressions, torturait et tuait des milliers d'Azerbaïdjanais, soumettait les territoires occupés à un nettoyage ethnique total, à une annihilation culturelle, au pillage et à la destruction, l'Arménie se souciait peu des principes régissant les relations interétatiques, des droits de l'homme et des décisions et rapports des organisations internationales. La question est maintenant de savoir si l'Arménie a changé de politique 30 ans plus tard : certainement pas. Après la fin du conflit, au lieu de s'engager véritablement et de bonne foi dans le processus de normalisation des relations interétatiques fondé sur la reconnaissance mutuelle et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale mutuelles, comme ne cesse de le proposer l'Azerbaïdjan avec l'appui de la communauté internationale, l'Arménie a privilégié ses habitudes dérobades et actions déstabilisatrices.

Les revendications territoriales, motivées par des récits historiques inventés de toutes pièces et une idéologie ethnonationaliste, restent les impératifs dominants pour les autorités d'Erevan. Le refus de l'Arménie de retirer complètement ses forces armées et ses formations armées illégales du territoire de mon pays et de restituer à l'Azerbaïdjan huit villages frontaliers occupés, la poursuite de son terrorisme par mines interposées et d'autres activités illégales, ses références aux localités d'Azerbaïdjan en utilisant des noms obsolètes ou faux, ses vastes campagnes de diffamation et de désinformation, et son incapacité à empêcher l'incitation et l'encouragement à la haine raciale par des groupes ethnonationalistes opérant sur son territoire ne sont en aucun cas compatibles avec la Charte des Nations Unies, le droit international, les droits de l'homme et l'Agenda pour la paix. En outre, pendant près de 30 années de guerre et d'occupation, l'Arménie a refusé d'expliquer ce qu'il était advenu des milliers d'Azerbaïdjanais disparus et de mener des enquêtes sur les nombreuses atrocités criminelles commises par ses forces armées pendant le conflit. L'année dernière encore, en 2022, l'Arménie a remis à l'Azerbaïdjan 67 sacs contenant des restes humains appartenant à 106 personnes. On ne peut qu'être profondément indigné face à un pays qui prétend n'être rien de moins qu'un centre de la civilisation et un ardent défenseur des droits de l'homme, et qui a conservé ces restes pendant trois décennies, contrairement à toutes

les normes morales et en violation du droit international humanitaire.

L'expérience de l'Azerbaïdjan est une illustration et un rappel de la nécessité de faire beaucoup plus pour prévenir et régler les conflits, assurer le respect de la souveraineté et de l'intégrité des États, lutter contre la haine et la désinformation, et consolider et pérenniser la paix. L'appui aux pays touchés par des conflits et engagés dans la consolidation de la paix, la reconstruction, le relèvement et la réintégration après les conflits est et doit demeurer une mission essentielle pour l'ensemble du système des Nations Unies. Cet appui est également indispensable dans le contexte de l'investissement dans les personnes pour renforcer la résilience face aux menaces et aux défis contemporains. L'Azerbaïdjan est fermement déterminé à défendre sa sécurité, sa souveraineté et son intégrité territoriale, à protéger son peuple et à assurer la paix et la stabilité dans la région par tous les moyens, dans le plein respect de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. Mainero (Argentine) (*parle en espagnol*) : La plupart des conflits violents survenus depuis la guerre froide ne sont pas le résultat de rapports de force entre États. Au contraire, ils ont été déclenchés par des pays souffrant d'une mauvaise gouvernance, de tensions sociales et d'inégalités structurelles, autant de problèmes liés au développement, et c'est là qu'il y ont principalement pris racine. C'est pourquoi le maintien de la paix et de la sécurité internationales nécessite d'aborder de manière cohérente un large éventail de préoccupations, notamment le développement socioéconomique, les droits de l'homme et les questions humanitaires. Dans ce contexte, la consolidation de la paix est plus importante que jamais. De nombreux accords de cessez-le-feu et de paix sont initialement infructueux. De nombreux processus de paix s'éternisent, avec des négociations longues et circulaires, et même si des accords fragiles sont conclus, ils échouent dans la phase de mise en œuvre. Si on n'accorde pas une attention suffisante aux besoins des sociétés sortant d'un conflit, les conséquences sont graves pour toutes les parties concernées. Les sociétés elles-mêmes sont exposées aux risques de pauvreté, de déplacement de population, d'annulation des gains de développement et de regain de violence, parfois à des niveaux encore pires qu'avant le conflit.

La consolidation de la paix vise non seulement à régler les conflits, mais aussi à établir des sociétés,

des institutions, des politiques et des relations qui soient mieux à même de pérenniser la paix et la justice.

L'Argentine a appuyé l'élaboration du concept de paix durable, tel que défini dans la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité. Ce concept s'entend comme un processus continu qui fait intervenir le système de consolidation de la paix non seulement dans la phase d'après-conflit, mais aussi avant et pendant les conflits. Il repose sur une approche globale qui doit tenir compte de la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits, notamment par le renforcement de l'état de droit, la promotion d'une croissance économique soutenue et durable, l'élimination de la pauvreté, le développement social, la promotion de la démocratie et le respect des droits humains.

Face aux nouveaux défis mondiaux, nous devons nous demander quels sont les structures et les mandats de l'ONU les plus appropriés pour le règlement des conflits. La transition de la guerre à la paix n'est pas un exercice technique, mais un processus hautement politique qui doit combiner différents principes, priorités et approches. Nous insistons sur la nécessité d'une coordination entre les principales entités des Nations Unies. Nous devons éviter de travailler en vase clos et œuvrer pour une cohérence systémique dans les stratégies de consolidation de la paix. C'est pourquoi le travail de la Commission de consolidation de la paix est essentiel au dispositif de règlement des conflits.

L'Argentine est consciente que les travaux de la Commission ont pris de l'ampleur à la suite du débat sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les objectifs de développement durable s'inscrivent dans une dynamique de changement transformateur, caractérisée par des sociétés plus pacifiques, plus justes et plus inclusives qui contribuent à la mise en place d'institutions plus solides et plus inclusives.

L'Argentine reconnaît que le financement de la consolidation de la paix et celui du développement sont liés et complémentaires et se renforcent mutuellement. Il est erroné de croire que des dépenses plus importantes en faveur de la consolidation de la paix impliquent moins de financement pour le développement. Dans ce contexte, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire constituent des exemples importants de la manière dont différentes économies en développement peuvent tirer mutuellement parti les unes des autres, raison pour laquelle on pourrait envisager des

mécanismes similaires pour le financement des activités de consolidation de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'El Salvador.

M^{me} González López (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public du Conseil de sécurité consacré à la consolidation et à la pérennisation de la paix. Nous remercions également tous les intervenants de leurs exposés importants.

Face aux risques et menaces émergents pour la paix et la sécurité internationales, il est urgent que l'Organisation et les États Membres intensifient leurs efforts pour consolider et pérenniser la paix. Je voudrais saisir cette occasion pour mettre en évidence quatre domaines qu'El Salvador considère comme essentiels dans l'approche du Conseil de sécurité en matière de consolidation et de pérennisation de la paix.

Premièrement, mon pays estime que la recherche et la mise en œuvre de solutions politiques durables aux conflits doivent toujours avoir pour objectif de s'attaquer à leurs causes profondes et à leurs éléments déclencheurs. Il convient par conséquent de redoubler d'efforts pour assurer des interventions plus efficaces sur le plan de la sécurité et adopter des mesures visant à garantir l'inclusion et la participation effective de tous les acteurs de la société à tous les stades des processus de paix, afin de mettre en place des institutions efficaces et résilientes, et d'investir dans les personnes tout au long de leur cycle de vie.

En outre, nous estimons que l'investissement dans les personnes implique de répondre à leurs besoins de développement socioéconomique, de protéger leurs droits humains et de leur donner les moyens de jouer le rôle d'agent de changement. C'est pourquoi mon pays est un défenseur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, compte tenu du rôle important que ces deux groupes de population jouent dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans la construction, la consolidation et la pérennisation de la paix.

Deuxièmement, considérant la paix comme un processus global et continu, El Salvador estime que le renforcement du rôle consultatif, fédérateur et de passerelle de la Commission de consolidation de la paix est particulièrement pertinent pour appliquer une approche

collective cohérente dans le cadre des efforts déployés par l'Organisation pour consolider et pérenniser la paix.

Troisièmement, les lacunes de financement de la consolidation de la paix doivent être comblées de manière décisive. En adoptant la première résolution sur le financement de la consolidation de la paix (résolution 76/305), l'Assemblée générale a établi une série de mandats dont la mise en œuvre se révèle urgente et nécessaire pour prévenir les conflits et y mettre fin, répondre aux demandes de soutien des États Membres et favoriser le relèvement, la reconstruction et le développement dans différentes régions du monde, le tout au moyen d'un financement adéquat, prévisible et, surtout, durable.

Enfin, El Salvador considère qu'il est nécessaire de continuer à renforcer l'intégration, la coordination et la cohérence dans le domaine de la consolidation et de la pérennisation de la paix à tous les niveaux. Compte tenu de la multiplicité des acteurs qui œuvrent à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix, mon pays estime que le renforcement du dialogue et l'instauration d'alliances stratégiques permettront d'élargir la portée des interventions et des initiatives visant à consolider et à pérenniser la paix.

M^{me} Seid (Palaos) (*parle en anglais*) : Je fais cette déclaration en ma qualité de Présidente du groupe des 12 petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique représentés à New York.

Au nom des PEID du Pacifique, j'adresse nos félicitations au Japon pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier et vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

Nous souhaitons mettre en évidence deux menaces pour la paix qui revêtent une grande importance pour nous, PEID du Pacifique. La première a trait à notre expérience des essais nucléaires dans le Pacifique et la seconde à la menace actuelle et croissante des changements climatiques dans nos îles.

Le Pacifique a été le théâtre de plus de 300 explosions nucléaires expérimentales, qui se sont étendues sur cinq décennies. Forts de cette expérience historique très particulière, nous préconisons que le Nouvel Agenda pour la paix établisse des engagements plus fermes en matière de non-emploi et d'élimination totale des armes nucléaires, comme l'a souligné le Secrétaire général dans *Notre Programme commun* (A/75/982). Nous estimons

que cet aspect est inextricablement lié à la pérennisation de la paix et qu'il est de la plus haute importance que l'Agenda prévoie des moyens permettant à la communauté internationale de limiter les risques stratégiques.

Les défis auxquels nous sommes confrontés en matière de pérennisation de la paix ont également évolué. Pour les PEID en particulier, les changements climatiques représentent une menace toujours plus grande en ce qu'ils constituent un multiplicateur d'instabilité et de conflit. Dans le Pacifique, l'élévation du niveau de la mer a provoqué des inondations dans nos villes et villages côtiers, entraînant des déplacements et des migrations forcées. Ce phénomène est également à l'origine de l'intrusion d'eau salée dans nos nappes phréatiques, ce qui contribue à l'insécurité de l'approvisionnement en eau, et il provoque la submersion de nos champs de taro, menaçant ainsi notre sécurité alimentaire. Les sécheresses prolongées, les inondations fréquentes et les cyclones et typhons graves et intenses sont désormais monnaie courante dans nos îles, laissant dans leur sillage des dégâts catastrophiques. Le réchauffement des eaux entraîne le blanchiment de nos récifs coralliens, dont nous dépendons pour la pêche de subsistance, mais aussi pour stimuler les activités économiques liées à la mer, comme la pêche et le tourisme bleu. Les migrations forcées, les déplacements, l'insécurité alimentaire et hydrique et les dommages aux infrastructures sont autant de concepts que nous associons aux zones de guerre, mais dans le cas des PEID, ce sont les changements climatiques qui sont à l'origine de ces menaces pour la paix.

En outre, lorsqu'une grande partie de la marge de manœuvre budgétaire d'un pays en développement est restreinte par la charge grandissante des secours en cas de catastrophe climatique, les ressources disponibles pour le développement s'amenuisent. Cela signifie moins d'investissements dans l'éducation, la santé, la nutrition, les infrastructures, les services sociaux et la formation. Dans les faits, les changements climatiques affaiblissent également les institutions et les filets de sécurité sur lesquels nous comptons pour garantir la paix et la stabilité. À cet égard, nous renouvelons notre appel en faveur de la désignation d'un représentant spécial ou d'une représentante spéciale du Secrétaire général pour les changements climatiques et la sécurité, qui guiderait les futurs travaux du Conseil et de l'Assemblée.

Nous saluons les efforts déployés par le Conseil pour travailler avec nous dans le cadre du présent débat

public, et nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre le dialogue sur ces questions cruciales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États fédérés de Micronésie.

M. Lippwe (États fédérés de Micronésie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Gouvernement japonais, d'avoir organisé le présent débat public.

Je m'associe à la déclaration que vient de faire l'Ambassadrice des Palaos au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique.

En octobre 1945, au moment de la création de l'ONU, les travaux du Conseil de sécurité étaient concentrés sur le concept de sécurité au sens strict. Or, compte tenu des mutations constantes auxquelles notre monde est confronté et de la complexité croissante du paysage en matière de sécurité, le Conseil et les concepts traditionnels de maintien de la paix et de consolidation de la paix après les conflits ont dû évoluer. Pour reconstruire un pays déchiré par la guerre et d'autres menaces et préjudices graves pour la sécurité, il est nécessaire d'adopter une approche globale. Les institutions et les processus nationaux doivent être développés pour prévenir de futures hostilités, ce qui revêt à nos yeux une grande importance.

Sur notre continent du Pacifique bleu, la principale menace à laquelle sont confrontés les petits États insulaires en développement n'est pas la présence d'armées étrangères, mais les risques graves et grandissants que font peser l'élévation du niveau de la mer et les changements climatiques sur notre bien-être, notre sécurité et notre existence même en tant qu'États insulaires. Et ces menaces qui pèsent sur notre existence et notre sécurité ne sont pas moins néfastes que celles que les guerres et les armes de destruction font peser sur les populations d'autres pays. Dans nos îles, nous nous battons pour notre survie. Notre existence est menacée par les changements climatiques, et leurs conséquences frappent sans discrimination. Nous ne connaissons que trop bien les effets néfastes des changements climatiques, que nous constatons et ressentons déjà dans nos communautés insulaires : grandes marées sans précédent, intensité accrue des typhons, sécheresses, inondations, augmentation de la teneur en sel de nos eaux souterraines, disparition de nos plages, intensification de l'acidification des océans et modification des

schémas migratoires des principales espèces marines. Et cette liste n'est pas exhaustive.

Il est évident que les efforts de consolidation de la paix doivent être conçus de manière à ce qu'ils soient à l'épreuve du temps et tiennent compte des changements climatiques. L'apparition de sécheresses, les phénomènes météorologiques violents et l'élévation du niveau de la mer doivent être pris en compte dans les efforts de pérennisation de la paix. Il n'existe pas de solution passe-partout. Chaque pays sortant d'un conflit aura besoin d'une solution sur mesure, tout comme ceux qui sont menacés et touchés par les changements climatiques.

Pour un État insulaire comme la Micronésie, un élément doit être porté à l'attention des membres du Conseil et de la communauté internationale. Un bon point de départ, qui a déjà été évoqué à plusieurs reprises au Conseil et à l'Assemblée générale par la Micronésie et les petits États insulaires en développement du Pacifique, serait la nomination d'un Représentant spécial ou d'une Représentante spéciale du Secrétaire général pour les changements climatiques et la sécurité, chargé de suivre la manière dont les effets néfastes des changements climatiques influent sur les conflits actuels et futurs ou en quoi ils y sont associés. Nous sommes convaincus que les éléments communiqués par ce Représentant spécial ou cette Représentante spéciale sur les conséquences des changements climatiques sur la sécurité des régions et des pays seraient d'une valeur inestimable pour les travaux du Conseil et de l'ONU dans l'accomplissement de leurs mandats respectifs. J'implore le Conseil d'accorder une plus grande attention aux risques de sécurité liés au climat, auxquels les plus vulnérables d'entre nous sont confrontés au quotidien.

Enfin, je tiens à souligner que nous sommes tous responsables de l'avenir de la planète sur laquelle nous vivons. L'attention portée par le Conseil aux conséquences des changements climatiques sur la sécurité et la survie des plus vulnérables est un pas dans la bonne direction. Faire porter à ces populations le fardeau d'un phénomène auquel ils contribuent le moins n'est pas une solution viable, ni équitable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Hossain (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je félicite la présidence japonaise du Conseil de sécurité du dynamisme et du brio avec lequel elle dirige les travaux du Conseil ce mois. Je remercie également la Vice-Secrétaire générale, le Président de la Commission

de consolidation de la paix et les autres intervenants de leurs exposés détaillés d'aujourd'hui.

Le Bangladesh, dont la guerre d'indépendance a été caractérisée par des effusions de sang, a toujours été engagé en faveur des activités de maintien et de consolidation de la paix de l'ONU. Nous sommes membres de la Commission de consolidation de la paix depuis sa création et en avons assuré la présidence à deux reprises, y compris l'année dernière. Nous jouons également un rôle essentiel en notre qualité de coordonnateur du groupe du Mouvement des pays non alignés au sein de la Commission de consolidation de la paix. En outre, étant donné que nous faisons partie des principaux pays fournisseurs de contingents, nos soldats de la paix aident les pays en transition à mettre en place leurs institutions nationales, à protéger les civils vulnérables et à soutenir les populations locales, y compris les femmes et les jeunes, dans leurs efforts visant à parvenir à une paix et un développement durables.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public sur le thème « Investir dans les personnes pour renforcer la résilience face à des problèmes complexes », alors que nous sommes confrontés à de multiples difficultés, qui vont de la pandémie aux crises financière, énergétique et alimentaire qui sévissent actuellement. Il y a de plus en plus de demandes d'appui aux efforts nationaux de consolidation et de pérennisation de la paix. En outre, ces dernières années, les crises persistantes nous ont rappelé à nouveau la nécessité de mettre en place des institutions résilientes, inclusives, efficaces et durables pour préserver les gains durement acquis s'agissant de maintenir la stabilité et la paix dans nos sociétés. Il est grand temps de renforcer nos efforts collectifs et de rationaliser le travail de tous les organes de l'ONU pour faire face aux menaces émergentes et aux multiplicateurs de risques afin de mener à bien les activités de consolidation et de pérennisation de la paix.

Ayant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a un rôle majeur à jouer dans le renforcement des efforts déployés par l'ONU en matière de consolidation et de pérennisation de la paix. À cet égard, je voudrais souligner quelques points.

Premièrement, le maintien de la paix s'étant avéré un des outils les plus efficaces à la disposition de l'ONU pour aider les pays hôtes à avancer sur le chemin difficile qui mène du conflit à la paix, nous insistons sur la

nécessité de renforcer les mandats de consolidation de la paix des opérations de maintien de la paix.

Deuxièmement, alors que nous soulignons les synergies entre les organismes des Nations Unies, les opérations de maintien de la paix et les institutions financières sur le terrain pour appuyer les efforts nationaux de consolidation de la paix, la coordination entre les organes de l'ONU au sein du Siècle de l'Organisation est également cruciale. À cet égard, nous saluons les initiatives mises en œuvre pour renforcer le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix et soulignons l'importance d'un dialogue interactif informel entre les membres du Conseil de sécurité et la Commission.

Troisièmement, il convient d'accorder une place plus importante à l'approche préventive dans les activités de consolidation de la paix de l'ONU. À cet égard, nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), qui met l'accent sur l'investissement dans la prévention et la consolidation de la paix, l'appui aux efforts régionaux de prévention et la nécessité de placer les femmes et les filles au centre des politiques de sécurité. Nous attendons avec intérêt l'élaboration du Nouvel Agenda pour la paix, qui apportera un complément aux activités de consolidation de la paix de l'ONU.

Quatrièmement, nous réaffirmons qu'il est urgent d'assurer un financement adéquat, prévisible et durable de la consolidation de la paix et insistons sur la nécessité d'examiner toutes les options possibles pour financer ces activités afin de remédier au déficit persistant de financement.

Enfin, nous soulignons l'importance de la coopération Sud-Sud et triangulaire pour appuyer les pays dans la mise en œuvre de leurs initiatives de consolidation de la paix, notamment en facilitant les échanges de bonnes pratiques entre les organisations étatiques, les acteurs non étatiques et les organisations non gouvernementales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Libéria.

M^{me} McGill (Libéria) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Conseil d'avoir organisé ce débat public sur le thème « Investir dans les personnes pour renforcer la résilience face à des problèmes complexes », au titre de la question « Consolidation et pérennisation de la paix ».

L'instabilité et les conflits continuent de générer et d'exacerber la pauvreté et la fragilité institutionnelle dans le monde entier. Il ne fait aucun doute que des institutions efficaces et des populations ayant les moyens d'agir constituent les principaux éléments indispensables à la pérennisation de la paix et à la promotion des priorités en matière de consolidation de la paix dans les sociétés sortant d'un conflit. Ma délégation estime dès lors que le thème du débat public d'aujourd'hui est opportun, car il met davantage en évidence la nécessité d'intensifier les efforts visant à progresser vers la consolidation et la pérennisation de la paix en investissant dans les personnes et en mettant en place des institutions résilientes et efficaces. Pour y parvenir, ma délégation tient à souligner les points suivants.

Il est nécessaire d'investir de manière ciblée en faveur des groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes. Le Libéria estime également qu'investir dans les personnes, en particulier les femmes et les jeunes, de manière diversifiée, notamment en favorisant leur développement socioéconomique, en protégeant leurs droits humains et leur sécurité humaine, et en leur donnant les moyens d'être des agents d'un changement positif dans leurs sociétés respectives, non seulement renforce les capacités des pays en matière de prévention et d'atténuation des conflits, et contribue aux processus de relèvement et de consolidation de la paix, mais garantit également l'inclusion. Nous devons veiller à fournir un appui technique, entre autres, pour faciliter le renforcement de la résilience des institutions au sein des sociétés touchées par un conflit ou qui en sortent. Cela implique de renforcer les institutions économiques, démocratiques, sociales et de gouvernance afin de garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité.

Au niveau de notre pays, notre plan de développement national, le Programme pour la prospérité et le développement en faveur des pauvres, donne la priorité, entre autres, à l'autonomisation des femmes et des filles, notamment en prenant des mesures pour réformer notre système juridique afin de remédier aux inégalités, de créer des emplois et des moyens de subsistance décents, et de réduire la pauvreté en donnant aux jeunes des ressources économiques pour qu'ils puissent, eux aussi, devenir indépendants et contribuer à la croissance et au développement du pays. Par exemple, dans le cadre de nos efforts visant à ne laisser personne de côté et à construire une société inclusive, le Gouvernement libérien, avec le soutien de l'ONU, a lancé une campagne nationale de collecte de fonds le 30 juin 2022 pour la réhabilitation et l'autonomisation de jeunes à risque.

Cette initiative vise à réhabiliter, autonomiser et réintégrer les jeunes à risque dans leurs communautés en tant que citoyens sains, productifs et engagés.

À cet égard, je souhaite également souligner l'action de la Commission de consolidation de la paix au Libéria en faveur de nos initiatives de consolidation de la paix, notamment en ce qui concerne nos programmes nationaux d'autonomisation des femmes et des jeunes. La Commission collabore également avec d'importantes institutions gouvernementales pour renforcer la résilience, la coordination et la prestation de services, favoriser la cohésion sociale, l'intégration et la réconciliation nationales, et appuyer les efforts visant à assurer une participation pleine, égale et effective des femmes à la consolidation de la paix et à la mise en œuvre des processus politiques. Dans le même esprit, le Fonds pour la consolidation de la paix appuie également les initiatives du Gouvernement visant à contribuer à un environnement électoral plus pacifique avant, pendant et après les prochaines élections de 2023. L'objectif de ces efforts est de renforcer la prévention de la violence électorale et d'améliorer l'environnement politique et institutionnel avec un mécanisme d'alerte rapide et de réponse plus inclusif et efficace, notamment au travers d'approches qui intègrent les droits humains, tiennent compte des questions de genre et sont axées sur la jeunesse.

Pour conclure, ma délégation se félicite une fois de plus de l'organisation de ce débat public et souligne qu'investir dans les personnes pour renforcer la résilience face à des problèmes complexes et mettre en place des institutions résilientes et efficaces constituent des objectifs qui seraient atteints plus efficacement au travers d'une action concertée et d'une approche multipartite impliquant les responsables gouvernementaux, les équipes de pays des Nations Unies, les institutions financières multilatérales et les acteurs non étatiques, notamment le secteur privé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Bratchyk (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine se félicite vivement de l'initiative prise par la présidence japonaise d'organiser cet important débat et prend note des exposés des intervenants.

Nous partageons les préoccupations relatives aux graves conflits armés, à la violence et à l'instabilité dans de nombreux pays du monde, qui sont mentionnées dans la note de cadrage (S/2023/19, annexe). Nous

convenons également de la nécessité, lorsque l'on examine la question du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de se concentrer en particulier sur les multiplicateurs de risques complexes, comme l'insécurité alimentaire. Ces facteurs peuvent non seulement être une entrave à l'élimination des causes profondes des conflits, mais aussi augmenter la probabilité de leur reprise, comme il est souligné à juste titre dans la note de cadrage. Ceux qui sont à l'origine d'un conflit perçoivent également ces problèmes comme un outil important de leur arsenal pouvant être utilisé pour aggraver et élargir l'impact des hostilités. Par exemple, la stratégie d'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie prévoyait dès le départ le blocus complet des ports maritimes ukrainiens et des exportations alimentaires ukrainiennes. Des millions de personnes dans le monde ont été poussées au bord de la famine, ce qui a entraîné une aggravation des conditions de sécurité dans certaines régions et nuit aux efforts de consolidation de la paix dans divers pays et régions.

L'une des priorités du système des Nations Unies devrait être d'appuyer les efforts nationaux visant à créer des mécanismes et des institutions efficaces et inclusifs, capables de s'attaquer aux moteurs politiques, sociaux et économiques des conflits dans le monde entier. Il importe également d'examiner les questions liées à la promotion et à la protection des droits humains et de garantir un rôle prépondérant aux femmes et aux jeunes à tous les stades de la consolidation de la paix et du relèvement postconflit. Les situations préoccupantes exigent également une approche adaptée qui tienne dûment compte des causes profondes du conflit en question. Nous saluons les efforts entrepris par la Commission de consolidation de la paix à cet égard et souscrivons aux objectifs énoncés dans l'initiative du Secrétaire général intitulée *Notre Programme commun* (A/75/982) visant à élargir le rôle de la Commission afin d'aborder les questions de sécurité transversales dans une perspective de prévention. En tant que pays qui résiste à une agression armée généralisée, l'Ukraine n'a cessé de défendre la nécessité de développer l'ensemble des outils de prévention. L'Organisation des Nations Unies n'a pas été à même d'empêcher l'invasion d'un pays souverain et indépendant, qui a déjà entraîné des souffrances humaines, la perturbation d'infrastructures critiques, un bilan en perte de vies extrêmement lourd et une crise humanitaire sans précédent. Il faut agir pour mettre un terme à l'agression et garantir une paix globale, juste et durable.

Cela m'amène à dire que les efforts que nous déployons afin d'étoffer notre boîte à outils en matière de prévention devraient porter sur deux questions importantes : comment empêcher le déclenchement de nouveaux conflits et comment prévenir la reprise de conflits existants. La seule formule envisageable pour pérenniser la paix est de veiller à ce que les solutions aux conflits soient fondées sur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États dans leurs frontières internationalement reconnues. À cet égard, si l'instigateur d'un conflit cherche à paralyser le Conseil de sécurité dans ses activités, notamment en faisant un usage abusif de son siège permanent, l'Organisation des Nations Unies doit être prête à réagir de manière adéquate et résolue pour mettre fin à ces manœuvres afin de rétablir le respect de la Charte des Nations Unies et de permettre au Conseil de s'acquitter des tâches qui lui incombent en matière de consolidation et de pérennisation de la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liechtenstein.

M^{me} Oehri (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Le présent débat se tient à un moment où le monde connaît le nombre de conflits le plus élevé depuis 1945. La consolidation et la pérennisation de la paix, dont nous débattons aujourd'hui, doivent incontestablement être au cœur de nos efforts communs. Les efforts de prévention et de règlement des conflits ne peuvent être viables et aboutir aux résultats souhaités que s'ils sont pleinement inclusifs. Il est clairement établi que l'inclusion des femmes dans les pourparlers de paix augmente la probabilité de conclure des accords de paix durables. En outre, la participation pleine, égale et véritable des femmes dans toutes les opérations de maintien de la paix améliore l'exécution des mandats. S'il ne fait aucun doute que l'égalité des genres offre un chemin pour parvenir à la paix durable et prévenir les conflits, nous avançons dans le mauvais sens, à savoir l'inversion des gains générationnels en matière de droits des femmes dans de nombreuses régions du monde. Nous saluons le courage des défenseuses des droits humains qui descendent dans la rue pour protester pacifiquement contre ces reculs et lutter pour leurs droits et l'état de droit, du Myanmar au Bélarus en passant par l'Iran.

Le Conseil de sécurité, compte tenu de la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies, a l'obligation de veiller à ce que les processus de paix soient inclusifs et tiennent compte des questions

de genre, conformément à la résolution 1325 (2000) et aux résolutions ultérieures. Les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité doivent être intégrées dans tous les programmes et dans toutes les situations de pays spécifiques, et l'autonomisation des femmes en tant qu'agentes de changement doit être une priorité.

La Commission de consolidation de la paix, de concert avec le Fonds pour la consolidation de la paix, joue un rôle indispensable dans la mise en œuvre de nombre de programmes thématiques définis par le Conseil de sécurité. Ses rôles fédérateur, de conseil et de liaison se sont avérés utiles en ce qui concerne des situations de pays spécifiques. Nous saluons l'approche globale adoptée par la Commission en faveur d'une paix durable, en tenant compte des questions de genre et des questions relatives aux jeunes dans ses travaux. Par ailleurs, nous sommes favorables aux efforts qui visent à inclure les acteurs concernés à même d'appuyer davantage les processus de paix et la gouvernance. L'un des aspects cruciaux d'une paix durable, tel qu'il est également reflété dans l'objectif de développement durable n° 16, consiste dans la réconciliation et l'application du principe de responsabilité pour les crimes les plus graves en droit international. La Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix ont abordé des questions de justice transitionnelle, notamment en Gambie, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Colombie et au Soudan.

Compte tenu de l'ampleur et de l'importance de ce travail – par exemple, le financement de la Commission colombienne de la vérité – nous souhaiterions que la Commission de consolidation de la paix approfondisse le débat sur la justice transitionnelle, en tant que thématique distincte, sur le modèle d'autres débats similaires qui ont déjà eu lieu. Ce faisant, la Commission renforcerait le rôle crucial qu'elle joue pour ce qui est de mettre en œuvre et de compléter nombre de programmes thématiques du Conseil de sécurité – synergie importante que le Liechtenstein espère voir se poursuivre. À cet égard, nous tenons aussi attirer l'attention sur la valeur ajoutée apportée par la résolution 76/262 de l'Assemblée générale, également connue sous le nom d'initiative du veto, qui donne mandat à l'Assemblée d'intervenir lorsque le Conseil se trouve paralysé par le recours au droit de veto, notamment en ce qui concerne les efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

M. Knyazyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier le Japon d'avoir organisé le présent débat public sur le thème de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Nous remercions la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed, M. Muhammad Abdul Muhith, Président de la Commission de consolidation de la paix, et la représentante de la société civile de leurs importantes contributions au débat d'aujourd'hui.

La montée de l'intolérance, de la haine et du racisme fondés sur des motifs ethniques et religieux, les violations systématiques des droits humains fondamentaux, y compris le droit à la vie, à l'alimentation et à la santé, et la violence à l'égard des femmes et des enfants dans diverses régions du monde nous rappellent qu'il est impératif que la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies intensifient leurs efforts pour prévenir et régler les conflits et pour pérenniser la paix. Le règlement global et durable des conflits et la pérennisation de la paix exigent de s'attaquer aux causes sous-jacentes des conflits, en particulier aux violations flagrantes des droits humains, ainsi que de garantir l'application du principe de responsabilité et de rendre justice pour les crimes commis dans le passé. Une approche globale fondée sur les droits humains et axée sur l'être humain est la clef d'une coopération internationale efficace pour répondre aux besoins humanitaires et de développement des personnes touchées par les conflits. À cet égard, la capacité du système des Nations Unies de faire face aux tentatives de manipulation visant à légitimer les conséquences du recours à la force et des atrocités criminelles est déterminante pour lutter contre la désinformation, les discours fallacieux et les tentatives d'imposer des solutions unilatérales au mépris des normes du droit international, notamment du droit international des droits de l'homme.

Nous nous félicitons du Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général, qui met résolument l'accent sur la prévention, la lutte contre la violence et le respect des droits humains, ainsi que sur la participation égale et véritable des femmes à la consolidation et à la pérennisation de la paix. La délégation arménienne, qui a toujours été favorable au renforcement des outils de prévention dont dispose l'ONU, tient à souligner la nécessité de faire face aux risques de génocide et d'autres atrocités criminelles, en particulier dans notre région du monde.

Dans notre région, nous continuons de faire face à des tentatives visant à régler le conflit par la force, à l'instigation de la violence et de la haine, au déni des droits humains fondamentaux et aux violations

du droit international humanitaire. Depuis 46 jours, les personnes et les marchandises en provenance et à destination du Haut-Karabakh se voient toujours refuser le passage en toute sécurité et sans entrave via le corridor de Latchine. Des enfants demeurent séparés de leurs familles, et l'approvisionnement en électricité et en gaz est délibérément coupé. Les écoles et les jardins d'enfants sont fermés, en raison du manque de nourriture, et des bons d'alimentation ont été distribués pour répondre aux besoins immédiats de 120 000 personnes assiégées. Les actes d'agression sur le terrain, les déclarations belliqueuses et haineuses faites par les plus hauts responsables de l'Azerbaïdjan, qui incitent au nettoyage ethnique et aux crimes de haine, ne laissent aucun doute quant à la menace imminente qui pèse sur la sécurité physique de la population arménienne.

Le Conseil de sécurité doit assumer la responsabilité qui lui incombe en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et prendre des mesures rapides et efficaces pour faire obstacle aux tentatives de l'Azerbaïdjan de procéder au nettoyage ethnique de la population autochtone du Haut-Karabakh, ainsi que pour faire face aux risques d'atrocités criminelles que pose le Gouvernement azerbaïdjanais.

La Présidente (*parle en anglais*) : La représentante du Pakistan a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je la lui donne.

M^{me} Ijaz (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je suis contrainte de prendre la parole en raison des observations qui ont été faites par le représentant de l'Inde contre mon pays.

L'Inde continue de maintenir une position incorrecte sur le plan factuel, année après année. Le Jammu-et-Cachemire est un territoire contesté internationalement reconnu, et non une partie intégrante ou inaliénable de l'Inde. Le fait de répéter une position erronée ne la rendra pas acceptable, à aucun moment, dans aucune instance. Le présent débat est axé sur les personnes et les droits inaliénables des populations. Le premier Article de la Charte des Nations Unies a trait au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Le droit du peuple cachemirien à disposer de lui-même a été reconnu et garanti par le Conseil de sécurité dans ses résolutions. Depuis plus de sept décennies, par la force et la fraude, l'Inde empêche les Cachemiriens d'exercer ce droit et d'organiser un plébiscite sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies pour permettre à la population cachemirienne de décider de son destin politique.

L'Inde a emprisonné l'ensemble des dirigeants cachemiriens, détenu illégalement des milliers de jeunes cachemiriens, dont des femmes et des enfants, exécuté de jeunes garçons, réprimé violemment des manifestations et brûlé des villages et des quartiers entiers. L'Inde occupe actuellement le Jammu-et-Cachemire, la zone la plus militarisée au monde, où elle a déployé près de 900 000 membres de ses forces de sécurité pour endiguer la lutte légitime des Cachemiriens. Cependant, ces mesures ne servent qu'à renforcer la détermination et la résilience du peuple cachemirien à poursuivre sa lutte

contre l'occupation illégale de l'Inde et à intensifier sa lutte pour faire valoir son droit à l'autodétermination. Même face aux pires atrocités, comme en témoignent les milliers de charniers anonymes découverts au Jammu-et-Cachemire, illégalement occupé par l'Inde, la population innocente du Jammu-et-Cachemire demeure résolue dans sa revendication du droit à l'autodétermination. Le Pakistan continuera à dénoncer la brutalité indienne et à informer la communauté internationale du sort des Cachemiriens.

La séance est levée à 19 h 10.